

Revue de presse du MEDEF IDF du jeudi 14 au vendredi 15 septembre 2017

- 1 JO 2024 : le mur olympique de Paris.....2
- 2 Paris 2024 : le budget peut-il être tenu ?3
- 3 Les cinq dangers qui menacent les JO 20245
- 4 BlaBlaCar lance son service de covoiturage courte distance en Ile-de-France6
- 5 Tout Paris à 30 km/h, c'est pour demain !.....8
- 6 Actus franciliennes 11
- 7 Gattaz : « Il faut lutter contre le chômage partout pour ne pas laisser des territoires à l'abandon »..... 11
- 8 Succession de Pierre Gattaz au Medef: deux règles du jeu qui peuvent tout changer 16
- 9 Medef : Gattaz veut déminer le terrain de sa succession..... 17
- 10 Les défis que la France doit encore relever selon l'OCDE 18
- 11 Les recommandations chocs de l'OCDE à la France 19
- 12 Emploi : vers une revalorisation de la prime d'activité20
- 13 Taxe d'habitation : l'exécutif fait un geste en faveur des retraités.....21
- 14 Evasion fiscale : Bercy ferme les guichets de régularisation22
- 15 Le «made in France» reprend des couleurs.....23
- 16 Les taxis et VTC ont boosté la création d'entreprises artisanales.....25
- 17 Le bâtiment craint que la reprise s'enraye.....26
- 18 Suppressions d'emplois chez Nokia : les syndicats reçus à Bercy27
- 19 Jean-Michel Blanquer s'implique dans les programmes scolaires.....28
- 20 Universités : une hausse du budget pour calmer les inquiétudes29
- 21 Opération Sentinelle : du changement dans le dispositif30
- 22 Les routiers se mobilisent à leur tour contre les ordonnances.....31
- 23 Les fonctionnaires envisagent une journée d'action le 10 octobre.....32
- 24 Code du travail : conserver un CHSCT dans les entreprises sera désormais interdit33
- 25 Entre Mélenchon et le PS, le PCF se rêve en pivot de la gauche anti-Macron34
- 26 L'émir du Qatar reçu vendredi par Emmanuel Macron36
- 27 L'Europe fourbit ses armes pour taxer les géants américains du Net37
- 28 Le traité de libre-échange CETA entrera bien en vigueur le 21 septembre38
- 29 Berlin pousse l'UE à arrêter les négociations d'adhésion avec Ankara39
- 30 Donald Trump prêt à faire un geste pour les «Dreamers».....41

1 JO 2024 : le mur olympique de Paris



Le Grand Paris, dont les travaux viennent de démarrer, a enfin trouvé son horizon avec l'organisation des JO de 2024, décrochée mercredi. Mais la facture risque de s'envoler.

Notre président, qui goûte les débats sémantiques, affirme que les Français n'aiment pas les réformes, qui bousculent leur quotidien, mais s'accomplissent dans les transformations, qui modifient les perspectives et satisfont leur besoin de transcendance. C'est finalement peut-être pour cela qu'il s'est engagé à fond derrière la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques de 2024. Le Grand Paris, en gestation depuis des décennies et dont les travaux concrets viennent juste de commencer, a enfin trouvé son horizon : les JO.

Cette transformation lente et profonde de la région capitale s'annonce comme le plus grand chantier d'Europe et l'un des plus importants au monde. Comparable dans l'ambition aux projets chinois et indiens qui stimulent tant, ou effraient, nos imaginaires blasés de vieux Européens. Plus de 100 milliards d'euros d'investissements pour que Paris sorte enfin de Paris. Et les Jeux décrochés ce mercredi 13 septembre dévoilent à tous l'ampleur de cette révolution. La réforme ennuyeuse est devenue d'un coup une transformation existentielle, comme les aiment les Français et notre président.

La théorie du dos au mur

On pourrait évidemment développer une lecture plus prosaïque des choses. Comme la plupart des gens et des peuples, les Français ont besoin d'échéances précises et indépassables pour pouvoir se dépasser ou simplement se mettre en mouvement. Un délai de bouclage, une date de remise de sa déclaration d'impôt, une manifestation internationale. Ce n'est pas la méthode la plus efficace économiquement, mais la plus sûre psychologiquement. C'est la théorie du dos au mur. Dans le cas de Paris, il s'agit d'accélérer la mise en place des infrastructures de transport autour de la capitale, colonne vertébrale du Grand Paris. Un anneau de 200 kilomètres dont l'achèvement était prévu pour 2030. Désormais, la partie est et nord de ce chantier devra être prête pour 2023. C'est l'effet JO. Le miracle du marathonien qui gagne le 100 mètres car il court avec une épée dans les reins. Mais tout cela a un coût.

Bien naturellement, ces travaux ne figurent aucunement dans les lignes budgétaires des Jeux. Les 6,8 milliards d'euros de dépenses promises concernent l'organisation et les équipements sportifs qui sortiront de terre – piscines et autres stades –, ainsi que le village olympique et autres bâtiments nécessaires au déroulement de la manifestation. La sagesse des organisateurs a été de proposer un programme s'appuyant très largement sur des infrastructures existantes. Ils promettent donc la rentabilité de l'événement, ce qui serait historique dans l'histoire des Jeux.

Mais, quand discrètement les milliards d'euros viendront s'ajouter soudainement sur la facture finale du Grand Paris, il ne faudra pas s'en étonner. C'est le prix à payer pour changer en épopée une nécessaire mais trop banale opération urbaine.

Philippe Escande

2 Paris 2024 : le budget peut-il être tenu ?



La capitale dispose de «95 % d'équipements déjà existants» mais investira 3 milliards d'euros pour les autres infrastructures sur un budget total de 6,8 milliards d'euros.

Qui dit JO dit trop souvent dérive financière. Les acteurs du dossier Paris 2024 assurent que la France fera exception en respectant son estimation de 6,8 milliards d'euros.

Les dépassements de coûts en matière olympique font polémique. Pékin, Londres, Sotchi, Rio... Partout, les budgets ont dévié. Les organisateurs des JO 2024 assurent que Paris fera exception et estiment leur budget à 6,8 milliards d'euros, en «valeurs 2024», c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation.

Un budget d'organisation sans risque ?

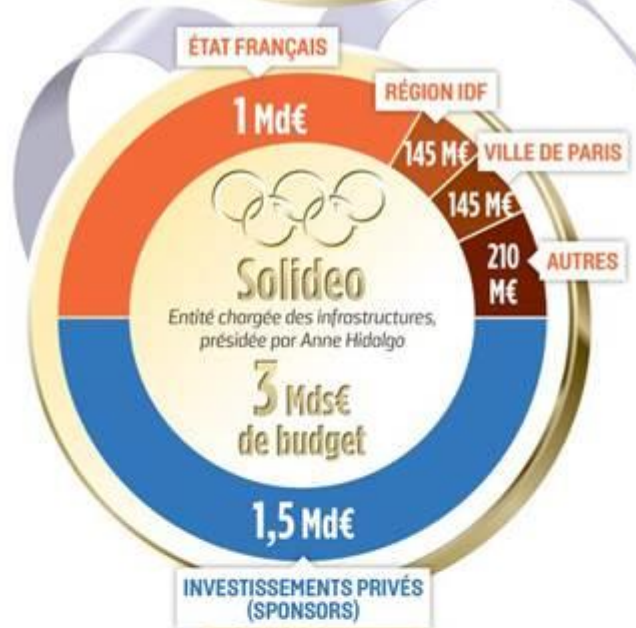
3,8 milliards d'euros sont consacrés aux Jeux. Pas d'inquiétude côté recettes, qui proviennent principalement du CIO, des sponsors et de la billetterie. Pour se protéger financièrement, le Comité d'organisation (Cojo) a volontairement sous-estimé les recettes marketing (1,1 milliard d'euros, soit deux fois moins que ce qu'est en train de réaliser Tokyo 2020) ainsi que les recettes de billetterie, en tablant sur un taux de remplissage de 85 % pour les JO, alors que généralement 97 % des billets trouvent preneurs. Une enveloppe de 350 millions d'euros a également été réservée afin de pallier les éventuels aléas. Ce budget sert à financer principalement les services et opérations (restauration, hébergement...) estimés à 890 millions d'euros ainsi que la transformation et l'aménagement des sites (700 millions d'euros).

Une enveloppe infrastructures difficile à tenir ?

Le budget réservé aux infrastructures est généralement celui de toutes les dérives.

Deux structures organisatrices aux financements distincts

- Financements privés
- Financements publics



A Sotchi, il avait fallu construire notamment un aéroport et deux stations de ski. A Pékin, 15 équipements sportifs. Paris mise sur «95 % de sites déjà existants» et a prévu 3 milliards d'euros pour les futures infrastructures.

Le plus gros poste, le village olympique, est évalué à 1,2 milliard d'euros. Reconverti en 2 200 logements familiaux (dont 30 % de logements sociaux), 900 logements étudiants et 100 000 m2 de bureaux, il sera financé principalement par des fonds privés, grâce à un programme immobilier.

EN IMAGES. Paris 2024 : découvrez tous les sites

L'argent public servira à construire le groupe scolaire de ce nouveau quartier qui verra le jour à Saint-Denis Pleyel, en Seine-Saint-Denis. Les recettes de ce «budget infrastructures» proviendront à parts égales (1,5 milliard d'euros) d'investissements privés et publics. Les fonds publics (dont 1 milliard d'euros de l'Etat, 145 millions d'euros de la région et 145 millions d'euros de la Ville de Paris) sont prévus pour financer notamment le centre nautique (108 millions d'euros, plus 30 millions d'euros provenant du budget du Cojo pour le mettre en configuration olympique), la rénovation des équipements sportifs de proximité et les différents aménagements urbains.

La sécurité, la grande inconnue

C'est le sujet sensible, le sujet tabou aussi. Parce qu'il faut évidemment s'assurer de Jeux les plus «safe» possible, évidemment. Parce que c'est ce qui, comme à Londres en 2012 d'ailleurs, peut faire exploser un budget. A la question «combien cela coûtera-t-il de sécuriser les Jeux ?», les futurs organisateurs répondent par un : «C'est impossible à savoir.» Comprenez par là que «nul ne sait quel sera le niveau de sécurité dans sept ans.»

Une ligne existe bien dans le budget d'organisation. Mais l'enveloppe de 200 millions d'euros qui servira à sécuriser les sites de compétition et le village olympique a sans doute été sous-estimée. Le coût des forces de police qui seront déployées en août et septembre 2024 n'entre ni dans le budget organisation ni dans le budget infrastructures. Et c'est même impossible à prévoir sept ans avant la cérémonie d'ouverture, le 2 août 2024.

Sandrine Lefèvre

LE FIGARO – 14/09/2017

3 Les cinq dangers qui menacent les JO 2024



VIDÉO - Dépassement du budget, grogne des opposants, interférences politiques... Plusieurs obstacles pourraient se dresser sur la route du Comité d'organisation de Paris 2024.

- **Les dérives budgétaires**

L'incurie et la folie financière ont précipité les derniers JO dans une spirale infernale. Des dérives avec lesquelles Paris 2024 a fermement promis de rompre. Ses arguments: 95 % des infrastructures existent. Le budget (6,6 milliards d'euros) est annoncé raisonnable et maîtrisé. Une source proche de la mairie indique: «Cette inquiétude sur un dérapage budgétaire a été dès le départ au cœur de la réflexion de la maire de Paris et des élus locaux. Il y a des engagements qui ont été pris à Paris de ne pas augmenter les impôts. On ne peut pas partir sur des JO qui seraient dispendieux. L'agenda 2020 du CIO a répondu à cette attente en posant, en 2014, le cadre de Jeux d'une nouvelle ère. Par ailleurs, la volonté de la maire de Paris est de travailler avec le CIO à un mode de gouvernance et de contrôle qui soit innovant et ambitieux sur cette vigilance budgétaire.» Le CIO n'a pas hésité à contraindre Tokyo à effectuer des modifications de son projet

pour 2020 en vue d'adoucir la facture. Paris sait que son projet sera observé, encadré et qu'en cas d'écart financier, le CIO pourrait intervenir.

- Les retards du chantier

Athènes en 2000, Sotchi en 2014, Rio en 2016 ont été dans l'œil du cyclone pour leurs difficultés à livrer le chantier à l'heure dite. La peinture était par endroits encore fraîche à l'heure d'allumer la flamme... Paris mesure l'ampleur de la tâche. Étienne Thobois, le directeur général, résume: «Sept ans, c'est long mais court. Il y a un certain nombre de chantiers, je pense à celui du Village olympique, qui doivent être engagés assez rapidement. On n'est pas dans le rush mais il ne faut pas perdre trop de temps. Le chantier de la gouvernance devra également être mis en place rapidement pour pouvoir avancer sur différentes problématiques. Il ne faudra pas s'endormir.»

- La fronde des opposants

Parti avec 51,9 % d'opinions favorables (sondage Ipsos, mars 2014), Paris 2024 s'est présenté à Lima escorté par 83 % des Français estimant que l'attribution des JO représentait une bonne nouvelle (sondage Ifop, 10 septembre). Le chantier devra toutefois composer avec d'irréductibles opposants. Thierry Rey, conseiller spécial de la candidature, ne s'en offusque pas: «Le projet a été bâti de manière démocratique. On n'est pas Athènes, on est un projet pensé du point de vue budgétaire, environnemental. On est prêt à discuter, échanger mais de manière constructive. Les partenaires sociaux se sont engagés avec nous. On a essayé de construire un projet qui a du sens.»

- Les interférences politiques

Le comité a, tout au long de la candidature, fait preuve d'unité, de solidité. Le cap était tracé. Les sphères sportives, politiques et économiques ont su se compléter sans jouer des coudes pour poser pour la photo. En restant dans leur rôle et en privilégiant le rayonnement de la candidature. La dimension nouvelle que va prendre le projet va aiguïser les ambitions. Activer les réseaux. Multiplier les risques d'interférence. Si Valérie Pécresse a annoncé que Jean-François Lamour deviendrait son conseiller spécial en charge des JO, des noms circulent pour tenir des rôles de choix dans le Comité d'organisation (Cojo): David Douillet, Jean-Claude Blanc... L'architecture de la gouvernance diffusera la sérénité ou sèmera la zizanie. Des choix cruciaux attendent Tony Estanguet qui héritera du titre de président du Cojo. Son art de la concorde sera mis à rude épreuve. «Les tractations ont commencé et le mouvement sportif va devoir lutter pour conserver le leadership», constate un proche du dossier.

- L'explosion des coûts de sécurité

Michaël Aloïso, directeur général adjoint de Paris 2024, résume: «Au sein des sites, c'est sur-sécurisé. Qu'il y ait menaces ou pas, le format olympique, c'est ça. Le reste, cela va dépendre du niveau de menaces. On fera avec les forces existantes et l'expertise française. Il y a un budget sécurité dans le cadre du Cojo (186 millions d'euros) qui assure la sécurité sur les sites. Et il y a un volet pouvoirs publics qui gèrent en dehors des sites. Ce coût n'est aujourd'hui pas connu parce qu'on est incapable d'évaluer le niveau de menaces dans sept ans. Vu le contexte actuel, on a déjà un niveau de sécurité extrêmement abouti. La réalité, c'est que l'État ne va pas recruter des militaires et des policiers pour sécuriser l'événement JO. Il s'agira avant tout de déploiement et de priorité.»

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2017/09/13/01016-20170913ARTFIG00363-les-cinq-dangers-qui-menacent-les-jo-2024.php>

Jean-Julien Ezvan

LE PARISIEN – 14/09/2017

4 BlaBlaCar lance son service de covoiturage courte distance en Ile-

de-France



Frédéric Mazzella, président et fondateur de BlaBlaCar.

BlaBlaCar lance ce jeudi BlaBlaLines dans Paris et sa région, un service de covoiturage courte distance déjà expérimenté dans deux autres zones de France.

Mastodonte du covoiturage longue distance, la start-up française BlaBlaCar étend, à partir de ce jeudi, en Ile-de-France son application BlaBlaLines, spécialisée dans le covoiturage courte distance. Testé depuis mai dans le Sud-Ouest entre Toulouse et Montauban et dans l'Est entre Châlons-en-Champagne et Reims, BlaBlaLines a répondu aux attentes.

«Sur ces deux petites zones nous avons déjà 20 000 inscrits, se réjouit Frédéric Mazzella, président et fondateur de BlaBlaCar. Au total, 2 000 allers-retours sont publiés chaque semaine sur l'application entre Reims et Châlons-en-Champagne et 5 000 trajets entre Toulouse et Montauban. Se développer en Ile-de-France, c'était la suite logique.» D'autant plus que s'y ajoute le fait que 43 % des Franciliens se rendent tous les jours à leur lieu de travail en voiture tandis que le taux d'occupation d'un véhicule est proche de 1 (1,05). Ce sont 1,23 million de déplacements de plus de 10 km qui sont réalisés en voiture quotidiennement avec leur lot de pollution et d'embouteillages.

L'arrivée de BlaBlaLines devrait être vue d'un bon oeil par la région. Le 4 septembre, interrogée sur les transports en Ile-de-France, sa présidente, Valérie Péresse (LR), avait indiqué sur France inter : « La solution d'avenir, c'est le covoiturage », tout en précisant qu'il fallait développer des plates-formes et donner des avantages aux covoitureurs, comme des places de parking et des voies de circulation dédiées. Si le téléchargement de l'application est gratuit, il vous en coûtera environ 2 euros pour 30 km en covoiturage. Soit environ 2 000 euros d'économie par an pour un conducteur abandonnant sa voiture. Jusque-là disponible uniquement sur Android, l'application est désormais téléchargeable sur iPhone.

Vincent Vériér

LE PARISIEN – 15/09/2017

5 Tout Paris à 30 km/h, c'est pour demain !



D'ici fin 2017, quatorze arrondissements seront en zone 30. Et en 2020 c'est 85 % de la voirie parisienne qui sera concernée par cette limitation de vitesse.

Et si la vitesse était limitée à 30 km/h partout dans la capitale ? Ne riez pas ! Ce devrait être très bientôt le cas si l'on en croit les décisions annoncées par la mairie de Paris. Quatorze arrondissements devraient en effet être transformés en «zones 30»* d'ici à la fin de l'année. Une délibération sera votée en ce sens au prochain Conseil de Paris des 25 et 26 septembre, permettant de réaliser de nouvelles transformations dans les Ve, VIe, VIIIe, Xe, XIVe, XVe, XVIIe et XVIIIe arrondissements durant tout l'automne.

A coups de pistes cyclables dessinées au sol, de trottoirs élargis, ou encore de carrefours surélevés, la mairie de Paris entend «apaiser» la circulation et permettre un meilleur partage de la rue entre piétons, cyclistes, autos et camions. Et en 2020 c'est 85 % du territoire parisien qui passera en «zone 30».

Seuls les «axes principaux» comme les maréchaux ou les grandes avenues comme les Champs-Élysées verront leur vitesse de circulation maintenue à 50 km/h. Soit à peine 15 % de la voirie parisienne.

Après le lancement cet été du chantier «polémique» de réaménagement de la rue de Rivoli, les défenseurs de la voiture seront peut-être tentés de voir dans ce plan zones 30 un nouveau pied de nez de la ville de Paris à leur encontre.

«La vitesse moyenne de circulation à Paris est de 15 km/h»

«Tout ceci est règlementaire. Nous ne faisons qu'appliquer le Code de la route !» se défend par avance Christophe Najdovski, adjoint (EELV) chargé des transports. «La vitesse moyenne de circulation à Paris est de 15 km/h», rappelle l'élu. Le classement en zone 30 de tout Paris ne devrait donc pas transformer la capitale en une ville qui marche au ralenti mais plutôt en un centre citadin où les usagers se verront mieux et cohabiteront plus sereinement. A l'image des contre-sens cyclables qui sont généralisés à l'ensemble des rues parisiennes à quelques exceptions près. «Ça aussi c'est règlementaire. Et contrairement à ce qui avait été affirmé, ces contre-sens cyclables ne sont pas dangereux : il n'y a jamais eu d'accident depuis leur déploiement il y a 7 / 8 ans !», assure l'adjoint chargé des transports.

«Les aménagements réalisés incitent bien sûr à lever le pied mais surtout à être plus prudent. Lors d'un choc entre une auto et un piéton à 30 km/h, la collision n'est pas mortelle à 80 %. Alors qu'à 50 km/h si !», insiste Christophe Najdovski. Et qu'on se le dise, la ville ne compte pas s'arrêter là. Ponctuellement, en fonction des demandes exprimées par les riverains et élus localement, des tronçons de voies pourront être piétonnisés ou transformés en « zones de rencontre ». L'automobiliste sera alors prié de réduire sa vitesse à 20 km/h et le piéton sera prioritaire.

Ces nouvelles limitations vont-elles s'accompagner de nouveaux radars dans la capitale ? A priori non. « Nous comptons d'abord et avant tout sur le civisme des gens », résume Christophe Najdovski.

*Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, et 20e.

Les réponses aux questions que vous vous posez

Qui est concerné ?

La réponse est simple : tout le monde ! A l'exception bien sûr des véhicules prioritaires en intervention, tous les conducteurs de véhicules seront tenus de rouler à 30 km/h en dehors des grands axes parisiens. Automobilistes, taxis, chauffeurs de bus, routiers, pilotes de motos ou de scooters et... cyclistes, même si ces derniers sont peu nombreux à avoir les capacités physiques nécessaires pour dépasser la vitesse limite. Quant aux vélos électriques (de plus en plus nombreux à sillonner la capitale) ... pas de souci. La réglementation leur impose un bridage pour que l'assistance au pédalage se coupe à partir de 25 km/h.

Quels aménagements de voirie sont prévus ?

A terme, 85 % de la voirie parisienne, soit près de 1 500 km de rues, vont passer en zone 30. Les panneaux indiquant l'entrée dans ces zones à vitesse réduite vont donc se multiplier sur les trottoirs. Le marquage au sol (de gros « 30 » peints sur le bitume) et la signalisation lumineuse seront renforcés.

En revanche, pas d'angoisse à avoir pour vos amortisseurs : les rues ne devraient pas être parsemées de ralentisseurs, de dos-d'âne, ni de carrefour rehaussés. La ville, qui mise avant tout sur le civisme des conducteurs, compte privilégier les aménagements de sécurité pour améliorer la visibilité dans les zones 30. Certaines places de stationnement pour voitures à proximité des carrefours devraient ainsi être supprimées et remplacées par du stationnement pour les deux-roues.

Et l'ensemble des voies à sens unique, dans les zones 30, seront dotées de contresens cyclable. Les files vélo à contresens seront matérialisées par du marquage au sol et par des plots rétro réfléchissants à l'approche des carrefours.

De nouveaux radars dans les zones 30 ?

Les usagers de la route parisiens vont-ils lever le pied ? Pas sur compte tenu de la faiblesse du dispositif actuel de contrôle. Les radars fixes qui ont poussé comme des champignons dans la capitale (on en compte désormais près de 40) sont pour la plupart implantés sur le périphérique. Intra-muros, on trouve essentiellement des radars « feux rouges » et ceux qui mesurent la vitesse se trouvent sur des axes qui resteront à 50 km/h.

La généralisation des zones 30 va-t-elle s'accompagner de la pose de nouveaux radars ? La Préfecture de police (PP) de Paris ne le précise pas. « Le dispositif de contrôle de vitesse a vocation à travailler sur l'ensemble de la capitale, tout spécialement sur les zones accidentogènes et les axes structurants. Cette action englobe bien sur les zones 30, traitées en contrôles radars, notamment si leur caractère accidentogène est révélé ou si des infractions récurrentes y sont constatées », indique-t-on simplement à la PP.

Un moyen de réduire la pollution ?

C'est l'un des résultats recherchés. Mais l'effet direct de la généralisation des zones 30 sur la pollution sera sans doute difficile à démontrer. « On ne peut pas mettre en évidence un impact spécifique des zones 30 », reconnaît Karine Léger, ingénieure à Airparif. L'organisme de contrôle de la qualité de l'air, qui réalise des mesures régulières, a bien relevé une diminution de la pollution (massive pour les oxydes d'azote et les particules, plus réduite pour le CO₂) ces dernières années. Mais il est impossible de l'attribuer à la mise en place des zones 30 parisiennes (qui a débuté en 2015) plus qu'à d'autres facteurs.

« Une multitude d'autres paramètres entrent en jeu : les aménagements de voirie comme la piétonnisation des berges, l'interdiction des véhicules les plus anciens, la baisse générale du trafic, le renouvellement du parc automobile... » rappelle la spécialiste. Seule certitude : les émissions de polluants dépendent avant tout de la vitesse. A très basse vitesse, les véhicules émettent d'avantage de CO₂ alors que les grandes vitesses entraînent plutôt une pollution aux oxydes

d'azote. « Selon les modèles de véhicule et leur âge, la vitesse de circulation optimum pour limiter la pollution varie de... 30 à 60 km/h », rappelle-t-on à Airparif.

Moins d'accidents à redouter ?

L'abaissement des vitesses de circulation (l'un des premiers facteurs d'accidents) devrait logiquement se traduire par une baisse du nombre d'accidents dans Paris. L'an dernier, 40 personnes ont trouvé la mort dans les rues de la capitale contre 47 l'année précédente. Mais le nombre de piétons tués – la première catégorie de victimes, loin devant les conducteurs de deux-roues et les cyclistes — a lui augmenté de près de 9,5 % entre 2015 et 2016 (passant de 21 à 23 morts) alors même que les zones 30 gagnaient du terrain dans la capitale durant la même période.

« C'est très bien de réduire les vitesses de circulation dans les villes », réagit Jean-Paul Lechevalier, président de l'association Droits des piétons. « Mais faire respecter les limites de vitesse, c'est encore mieux », ajoute-t-il aussitôt en déplorant la faiblesse des contrôles.

La ville sera-t-elle moins bruyante ?

Les habitants des quartiers qui passeront en zone 30 peuvent l'espérer. Bruitparif, l'association chargée de mesurer la pollution sonore en Ile-de-France, ne dispose pas d'analyses sur les secteurs qui appliquent la limitation de vitesse. mais l'organisme a réalisé une étude « avant/après » sur l'avenue de Clichy (XVIIe- XVIIIe) passée à 30 km/h à la faveur de son réaménagement en 2013. Résultat : une baisse « légère mais néanmoins significative » de la pollution sonore, de l'ordre d'un décibel en journée et de 2 dB la nuit.

« Cela peut paraître négligeable. Mais il faut savoir qu'une hausse de 3 dB correspond en perception à un doublement de l'énergie sonore », rappelle Fanny Mietlicki, directrice de Bruitparif. « L'essentiel dans la mise en place des zones 30, c'est la logique d'apaisement qu'elle suppose », poursuit-elle « Nous avons réalisé une enquête francilienne l'an dernier qui a démontré que les gens n'ont pas conscience du facteur vitesse dans la pollution sonore. Quand on leur parle de réduction du bruit du trafic routier, ils répondent véhicules électriques mais rarement réduction de la vitesse. »

Finalement, qu'est-ce que ça change ?

« 30 km/h partout ? Encore faudrait-il pouvoir atteindre cette vitesse ! » Les associations d'automobilistes, qui dénoncent la politique « anti-voiture » de la mairie de Paris, ont accueilli l'annonce de la généralisation des zones 30 par cette boutade. Les chiffres leur donnent plutôt raison. Selon les relevés effectués par les services de la mairie de Paris, la vitesse moyenne de circulation à l'intérieur du périphérique se situe entre 15 et 16 km/h (contre 19 km/h en 1996). « Mais l'enjeu des zones 30, c'est aussi d'améliorer la fluidité du trafic », soulignent les spécialistes de la voirie qui rappellent que le passage de 80 à 70 km/h maximum sur le périphérique en 2014 a permis de réduire l'effet « accordéon » sur la chaussée. Les réductions de la vitesse maximum autorisée s'est traduite par une hausse des vitesses moyennes de circulation de près de 5 km/h.

6 Actus franciliennes

<p>75 PARIS CONSULTATIONS GRATUITES DES AVOCATS DU BARREAU DE PARIS</p> <p>Mercredi 27 septembre, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat propose des consultations gratuites avec des avocats du Barreau de Paris. Ils donnent des conseils pour régler un litige avec un client ou un fournisseur, s'informer sur les conditions de renouvellement d'un bail... Contactez Angélique Klein pour prendre rendez-vous : 01 53 33 53 18 angelique.klein@cma-paris.fr</p> <p>78 YVELINES ATELIER GRATUIT SUR LE BUSINESS PLAN</p> <p>Lundi 18 septembre de 9h à 11h, SQY Cub (Guyancourt) tient un atelier gratuit sur le business plan, outil stratégique pour le porteur de projet, le dirigeant, et les partenaires financiers de l'entreprise. L'inscription est obligatoire. Plus d'informations sur : https://goo.gl/WKCjPM</p> <p>91 ESSONNE SÉLECTIONS RÉGIONALES POUR LE PRIX STARS & MÉTIERS 2018</p> <p>Le service économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne organise les sélections régionales au</p>	<p>concours national Stars & Métiers 2018. Pour y participer, contactez la CMA par mail : cma.eco@artisanat91.fr ou par téléphone 01 69 47 54 28.</p> <p>92 HAUTS-DE-SEINE POINT NUMÉRIQUE À LA PRÉFECTURE DE NANTERRE</p> <p>La préfecture des Hauts-de-Seine a mis en place un point numérique à la préfecture de Nanterre. Un médiateur numérique y sera présent pour aider, conseiller, et guider les usagers. Il est également possible d'y scanner directement les pièces nécessaires pour les démarches en ligne. Plus d'informations sur : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr</p> <p>93 SEINE-SAINT-DENIS RENCONTRES POUR L'EMPLOI D'ÉPINAY-SUR-SEINE</p> <p>Mardi 26 septembre, la 28ème édition des Rencontres pour l'emploi d'Épinay-sur-Seine accueillera une quarantaine d'entreprises qui recrutent et une dizaine d'organismes de formation. Ces rencontres sont ouvertes à toute personne recherchant un emploi, qu'elle soit diplômée ou non. Pour s'y préparer, la Maison de l'emploi de Plaine Commune organise des ateliers gratuits dans les neuf villes du territoire. Plus d'informations sur : https://goo.gl/6Jgtho</p>	<p>94 VAL-DE-MARNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'ÉLARGISSEMENT DU PONT DE CHOISY</p> <p>Les travaux prévus sur le Pont de Choisy font l'objet d'une enquête publique ouverte jusqu'au 29 septembre. Il s'agit d'un projet de création d'une passerelle piétonne et d'une piste cyclable. Des permanences et des réunions publiques sont organisées pour recueillir le point de vue des usagers et rencontrer le commissaire-enquêteur en mairie de Choisy-le-Roi : jeudi 14 septembre de 14h à 17h et samedi 23 de 8h45 à 11h45. Il est également possible de s'exprimer par mail ou sur des registres en mairie. Le dossier d'enquête publique complet est disponible en ligne : https://goo.gl/c45qku</p> <p>95 VAL-D'OISE LA DIRECTE RENCONTRE LES ENTREPRISES</p> <p>Jeudi 21 septembre, de 12h à 14h, l'association Mouvement des entreprises du Val-d'Oise (MEVO) reçoit Vincent Ruprich Robert, Directeur Régional Adjoint, Responsable de l'Unité Départementale du Val-d'Oise. Il présentera l'action de la DIRECCTE pour les entreprises et l'emploi. La réunion aura lieu au Novotel de Cergy-Pontoise. L'inscription est nécessaire en ligne : http://www.mevo95.fr/agenda</p>
---	---	---

::: ECONOMIE

LA TRIBUNE – 14/09/2017

7 Gattaz : « Il faut lutter contre le chômage partout pour ne pas laisser des territoires à l'abandon »



Pierre Gattaz, le président du Medef, se réjouit de la réforme du droit du travail, notamment la possibilité dans les PME de conclure des accords directement avec les représentants élus. En revanche, il est en désaccord sur la méthode employée par le gouvernement pour transformer le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en baisses de charges pérennes, qui va conduire, selon lui, à un renchérissement du coût du travail. Pierre Gattaz souhaite un plafonnement des cotisations sociales au-delà d'un certain niveau de salaire. Il veut aussi instituer une cinquantaine de zones franches pour inciter les investisseurs, notamment étrangers, à s'implanter dans les territoires français les plus en difficulté.

LA TRIBUNE - Droit du travail, fiscalité... Plusieurs vieilles revendications du Medef ont été prises en compte depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Élysée. Vous avez le sentiment d'avoir enfin affaire à un gouvernement pro-business ?

PIERRE GATTAZ - On s'en fiche du Medef ; on s'en fiche de Pierre Gattaz. Ce qui compte c'est le pays, ce sont les jeunes. La priorité des priorités c'est de combattre le chômage, véritable drame humain, social et économique. Le chômage est la cause de tous les maux. Il faut revenir à un taux d'environ 6 %. Et il faut absolument lutter contre le chômage de masse partout pour ne pas laisser des territoires à l'abandon.

Gauche et droite doivent définitivement comprendre que c'est l'entreprise qui crée l'emploi. Et je dois reconnaître qu'il y a eu des avancées sous les précédentes majorités. Les baisses de charges sous Nicolas Sarkozy, le Pacte de responsabilité sous François Hollande.

Alors, oui, depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron, ça va dans le bon sens et ça me rend enthousiaste pour le pays. Les ordonnances sur la réforme du droit du travail, par exemple, vont enfin donner la possibilité aux entreprises de directement dialoguer avec leurs salariés. C'est une belle avancée qui va favoriser la confiance pour le redressement du pays.

Vous pensez que cette réforme va permettre de booster la croissance ?

Je vous le dis, cela va dans le bon sens même s'il faudra surveiller la rédaction des décrets d'application. Mais, comme je l'ai dit lors de notre dernière université d'été, je suis certain que l'on peut viser l'objectif de retrouver au moins 2 % de croissance annuelle en France. Néanmoins, pour cela, il faut rester cohérent et continuer de remettre à plat les règles sur le travail, la fiscalité, la formation professionnelle en remettant en selle l'apprentissage. Et surtout, il faut simplifier drastiquement l'administration. Je rêve d'une administration très facile à comprendre : complexe à l'intérieur mais facile pour l'utilisateur. Un peu comme nos téléphones portables qui sont d'une extrême complexité intérieure mais qu'un enfant de quatre ans sait utiliser.

Revenons sur les ordonnances : vous avez eu la simplification des règles du licenciement ; l'extension possible du contrat de projet, le plafonnement des indemnités prud'homales, davantage de négociations au niveau de l'entreprise... Vous devez être satisfait.

Je ne présenterais pas les choses comme ça, il y a un côté lutte des classes en disant « on a eu ». Ce n'est pas le Medef qui gagne mais le pays.

Soyons réaliste : 95 % des entreprises n'ont pas de syndicats, ce qui les empêche de nouer tout accord par le dialogue social. Pourquoi rester dans un tel statu quo ? C'est une différence que j'ai avec certains syndicats qui ne conçoivent le dialogue social qu'avec des délégués syndicaux alors que des représentants élus sont tout aussi légitimes et capables de mon point de vue dès lors qu'ils sont bien formés. Patronat et syndicats pourraient d'ailleurs bâtir une formation paritaire pour ces élus. Cela va responsabiliser à la fois les chefs d'entreprise et les salariés. Jusqu'à un effectif de 50, les entreprises vont enfin avoir la possibilité de conclure des accords avec eux. Une entreprise, c'est une communauté de travail, il me paraît tout à fait légitime que l'on puisse discuter directement avec les salariés, de l'organisation du travail par exemple. Les syndicats vont avoir avec ces réformes un espace de progression.

À l'inverse, quels sont à vos yeux les points faibles ou les manquements de ces ordonnances ?

D'abord, je regrette que cette faculté de passer des accords directement avec les élus ne concerne pas les entreprises jusqu'à 300 salariés. En limitant cette possibilité à 50 salariés, on renforce encore ce seuil qu'il faudrait à l'inverse lisser. Ensuite, je regrette l'augmentation de 25 % des indemnités légales de licenciement qui vont passer d'un cinquième à un quart de mois de salaire par année d'ancienneté. Enfin, je constate que l'on ne simplifie pas réellement le Code du

travail car, si une entreprise ne parvient pas à conclure un accord, alors c'est le droit actuel qui continuera de s'appliquer. J'ajouterai que nous craignons les mauvaises surprises dans la rédaction des décrets d'application. En droit du travail, le diable se cache toujours dans les détails.

Estimez-vous qu'il y a une véritable inversion de la hiérarchie des normes ?

Les branches sont préservées, comme le souhaitait notamment Force ouvrière. Des dispositions décidées au niveau de la branche demeurent incontournables et les entreprises ne pourront pas y déroger. En revanche, il est exact qu'il y a davantage d'espace de libertés pour les entreprises : organisation, primes, salaires, etc.

Sur la fiscalité aussi vous devez être satisfait, avec le calendrier de baisse de l'impôt sur les sociétés, la transformation de l'ISF, l'instauration du prélèvement forfaitaire unique de 30 % environ sur les dividendes...

Il y a trois blocs de fiscalité qui nous préoccupent : le coût du travail, la fiscalité nationale et la fiscalité territoriale. Or, je vous rappelle que malgré le CICE [Crédit d'impôt compétitivité emploi, ndr], le Pacte de compétitivité, etc. nous gardons encore un différentiel de prélèvements par rapport à l'Allemagne d'environ 80 milliards d'euros (au lieu de 120 milliards auparavant), à savoir 30 milliards d'euros pour le coût du travail et 50 milliards d'euros sur les impôts qui pèsent sur les facteurs de production. CVAE, C3S, taxes locales, etc. Toutes ces taxes n'ont pas cessé d'augmenter, entre 10 % et 20 % chacune entre 2012 et 2017, alors que le PIB n'a progressé que de 6 %. Reste donc la fiscalité nationale. Là, nous disons très bien, le gouvernement a maintenant « cranté » la baisse de l'IS [impôt sur les sociétés] déjà annoncée par François Hollande, ce qui est important pour l'attractivité de la France et pour faire cesser le french bashing encore en cours.

Quant à la flat tax, très importante, avec un taux de 30 %, c'est bien, c'est visible, et l'on se situe à peu près dans la moyenne européenne. Concernant l'ISF, cet impôt ne va être supprimé qu'en partie, sur la partie mobilière. Ce que nous regrettons car il va y avoir des problèmes de frontières entre mobilier et immobilier, ce qui va entraîner des complexités et des contrôles.

Mais, après n'avoir pas cessé de contester le mécanisme du CICE, vous semblez regretter maintenant qu'il soit transformé en baisse pérenne de cotisations sociales.

Ce n'est pas tout à fait cela. Nous avons un désaccord avec le gouvernement car la transformation du CICE telle qu'elle est prévue actuellement, en baisse de charges, risque d'induire une augmentation du coût du travail. Ce qui est absurde alors que la baisse des charges marche : le CICE et le Pacte ont provoqué la création de 300 000 emplois l'année dernière. Ne cassons pas cette dynamique. Donc on préférerait le statu quo. Ou alors, il faut davantage baisser les charges sociales pour compenser la hausse d'IS que va entraîner la transformation du CICE. D'autant plus que le gouvernement va retenir un taux de CICE à 6 % et non de 7 %.

En outre, il n'y a rien de prévu sur les charges sociales des salaires supérieurs à 2,5 Smic.

Résultat, pour les managers, les ingénieurs, les directeurs financiers, etc. les coûts s'envolent. C'est donc non seulement un regret mais c'est aussi une revendication que nous allons beaucoup porter dans les mois à venir. Nous souhaitons un plafonnement des cotisations sociales, salariales et patronales à compter d'un certain niveau de salaire. Nous avons lancé une expertise interne au Medef pour déterminer ce niveau. J'ajoute qu'un tel plafonnement existe chez nos voisins : Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Espagne. Or, quand vous êtes en pleine discussion sur les conséquences du Brexit et qu'il y a compétition entre Francfort et Paris, cela compte.

Si vous regrettez que l'État récupère 7 milliards d'euros à l'occasion de la transformation du CICE puisque cela va entraîner le versement de davantage d'IS, pourquoi continuer à verser autant de dividendes, en hausse de 6,1 % en un an ?

D'abord, l'explosion des dividendes, comme vous dites, ne concerne que les entreprises du CAC 40 qui ont des actionnaires dans le monde entier... dont l'État français qui est un très gros demandeur de dividendes. Dans les sociétés patrimoniales que je connais, nous sommes beaucoup plus mesurés, on ne redistribue en moyenne que 20 à 25 % des bénéfices. Je ne maîtrise pas l'actionnariat du CAC 40 et cela fait de toute façon partie du capitalisme mondial : des actionnaires investissent et en retour ils veulent des dividendes. J'insiste, il ne faut pas confondre les dividendes du CAC 40 avec les dividendes de milliers d'entreprises en France, PME et ETI [Entreprises de taille intermédiaire].

Autre nouveau combat du Medef, et de son président, la revitalisation des territoires. Comment agir pour que l'emploi se développe partout, y compris dans les bassins d'emploi qui ont le plus souffert de la désindustrialisation ?

Je vous l'ai dit, notre bataille, à nous chefs d'entreprise, c'est le chômage. On ne peut pas vivre dans un pays où, même si l'emploi va mieux dans les zones qui vont bien, les grandes métropoles notamment, on laisse des territoires en déshérence. Nous avons bien regardé cela avec les Medef territoriaux : il y a en France entre 50 et 100 bassins d'emploi en grande difficulté, avec parfois plus de 20 % de chômage. C'est inacceptable ! Dans ces territoires oubliés, les gens sont désespérés parce qu'il n'y a plus d'emplois, les commerces de centre-ville disparaissent, et s'installe un cercle vicieux dont on a le sentiment de ne plus pouvoir sortir, avec toutes les conséquences politiques que l'on voit.

Le Medef travaille donc depuis le mois de janvier sur ces questions. C'est du temps long. Je cite souvent l'exemple de la Bretagne qui, dans les années 1960, était un peu dans cette situation : peu d'emplois, peu de transports, peu de développement économique. De Gaulle puis Pompidou y ont répondu en relançant les infrastructures, des axes routiers, un projet industriel dans les télécoms et cela a permis de changer le cours des choses. Aujourd'hui, on a une France inversée, puisque l'Ouest va mieux alors que c'est l'Est des anciens bassins sidérurgiques qui va moins bien. C'est la preuve qu'il n'y a pas de fatalité : il est possible d'agir. Tout le monde doit s'y mettre : sans revenir aux grands plans pompidoliens, la priorité, c'est de répertorier tout ce qu'on peut faire. Chaque bassin d'emploi est spécifique : il faut donc une action sur-mesure, c'est très important de le comprendre. La Vendée est un exemple à regarder : c'est une région très entrepreneuriale, qui a un très bas taux de chômage. Mais il y a d'autres exemples : la vallée de l'Arve dans le décollage, Oyonnax dans la plasturgie... la France fourmille d'exemple de succès locaux. Le tourisme aussi est un levier formidable, à l'exemple du Puy-du-Fou en Vendée. Il n'y a pas une recette unique mais il faut s'y mettre pour trouver un avenir à ces bassins d'emploi en grande difficulté.

Il faut les identifier, et répertorier une vingtaine ou une trentaine de solutions. Certaines sont génériques : doper les infrastructures télécom et numérique pour que la connectivité soit assurée, et soutenir l'entrepreneuriat local. Il faut que les jeunes entrepreneurs soient incités à rester, plutôt que de partir parce que la connexion Internet ne fonctionne pas. Il faut aussi mettre l'accent sur le maintien ou le retour des commerces de centre-ville. Il y a trop de villes moyennes qui sont devenues des déserts et où tout se passe à l'extérieur dans des grandes surfaces qui tuent l'activité locale. Enfin, je propose que l'on prenne une mesure fiscale très simple, de type franchise pour inciter à investir localement dans ces bassins d'emploi pour que les investisseurs, notamment étrangers, aillent à Charleville-Mézières ou à La Souterraine dans la Creuse.

Vous voulez créer des zones franches dans toute la France ?

Oui, une franchise sur les impôts locaux ou sur l'IS, très lisible pour les étrangers. Il faut que cela soit simple à comprendre, simple à traduire en anglais, afin que les élus puissent en faire la promotion. Dans tous les pays du monde, quand vous investissez, vous regardez le taux d'IS et les impôts locaux. J'en parle sans filet, sans que nous ayons encore étudié le sujet en détail avec les pouvoirs publics, parce que je crois à cette idée et que cela peut être rapidement efficace.

Oui mais tel que vous le présentez, cela va plutôt coûter de l'argent public au départ. N'est-ce pas contradictoire avec votre demande de diminuer la dépense publique ?

Notre position n'a pas varié : il y a encore 100 milliards d'euros d'économies à faire sur les dépenses publiques, soit 20 milliards par an, pour rétablir notre situation par rapport à la moyenne européenne. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'investir dans l'avenir. Ce que nous observons, c'est qu'en réalité, il y a beaucoup d'aides ou de subventions qui se sont accumulées avec le temps au niveau national ou local, mais dans une logique de saupoudrage, illisible pour un investisseur qui regarde de nombreux dossiers dans différents pays. Plus personne n'y comprend rien, dans le millefeuille territorial : ce n'est pas transparent, et même pas « marketé », car rares sont les personnes qui ont accès à l'information. Regroupons toutes ces aides en un dispositif unique et fort, et communiquons dessus puissamment.

C'est un investissement public, je le conçois, mais il faut parfois sortir de la logique budgétaire comptable statique pour adopter une vision économique dynamique. Nous, entreprises, nous

sommes dans une dynamique de croissance. Ce qu'il faut faire, c'est allumer tous les moteurs de la création d'emplois sur tout le territoire. Cela va de pair avec une vision à long terme : que faire pour relancer ces territoires à dix ou quinze ans ? C'est pour cela que je parle d'un investissement, comme Pompidou et de Gaulle ont eu une vision à trente ans du pays. C'est cela qui nous fait défaut aujourd'hui. Avec les mutations rapides que nous connaissons, technologiques notamment, il faut avoir une vision de la France en 2030, en regardant en particulier les territoires qui se sentent les plus abandonnés. Car sans vision, toutes ces mutations deviennent des menaces : l'Afrique, le numérique, les robots, ce ne sont pas des risques dont il faut se protéger en se barricadant, mais de formidables opportunités pour créer de l'activité et de l'emploi en France. C'est cela la bonne politique. Arrêtons d'être défensifs. La période que nous vivons est une formidable occasion de rebondir.

Ces mutations sont une bonne chose pour la France, mais aussi à l'échelon local parce qu'avec le numérique, tout le monde peut avoir accès au monde entier, où que l'on soit. Prenez Charleville-Mézières : juste à côté, vous avez la Flandre ou le Luxembourg qui ont à peine 3 % de chômage. Est-ce donc impossible ? Non. Ce qu'il faut, c'est définir une stratégie à quinze ou vingt ans, afin de redonner de l'espoir dans ces territoires et prendre cela en main bassin d'emploi par bassin d'emploi, avec les élus. Quand j'ai lancé cette réflexion en janvier avec les Medef territoriaux, j'ai reçu un accueil enthousiaste. Ils sont très motivés.

Bruno Le Maire a annoncé un plan pour doper les ETI en France, sujet cher au Medef et à Yvon Gattaz [père de Pierre et ancien président du CNPF, l'ancêtre du Medef, Ndlr]. Que lui recommandez-vous de faire pour réussir à faire grandir nos entreprises ?

Les entreprises de taille intermédiaire, c'est notre faiblesse, on le sait. Il n'y en a que 4 500 en France contre 9 000 à 10 000 en Grande-Bretagne ou en Italie et 12 500 en Allemagne dont cela fait la force. C'est complètement lié au sujet précédent : ce sont des entreprises stables, qui innovent, qui font attention à leurs salariés et sont ancrées dans le bassin d'emploi. Il faut multiplier par deux le nombre des ETI en France d'ici dix ans. Cela veut dire que toutes les PME en dessous de 250 salariés doivent passer au-dessus. Il suffit de faire grandir nos PME en boostant la chaîne qui va de la startup à la grande entreprise. Et c'est possible. À ce propos, je regrette que l'on n'ait pas remis en cause les seuils sociaux de 9 et surtout celui de 49 salariés car cela bride la croissance des entreprises.

Pour grossir, il faut aussi un mouvement de concentration et que les grands groupes aient une attitude plus constructive avec leurs fournisseurs et sous-traitants. La France n'est pas toujours exemplaire sur ce point ?

Je suis d'accord. Au Medef, nous encourageons autant que possible la chasse en meute, sur le plan géographique, mais aussi sur le plan technologique, afin que des grands groupes accompagnent des PME sur les marchés étrangers et dans leurs projets innovants. Cela passe aussi par une amélioration de nos filières industrielles en suivant le bon exemple de l'industrie aéronautique et le GIFAS. Il y a un travail à faire pour remobiliser nos fédérations. C'est le bon moment.

Propos recueillis par Jean-Christophe Chanut et Philippe Mabilie

Sa succession : « Restons concentrés »

En juillet 2018, vous passez la main à la tête du Medef. Comment va s'organiser votre succession ? Nous tiendrons un Conseil exécutif en décembre pour préciser les modalités de l'élection. La campagne commencera le 1er janvier 2018. Six mois ça va être déjà long. Aussi je ne voudrais pas que l'on s'éparpille d'ici là. Restons concentrés sur les dossiers de fond, il faut bosser jusqu'au bout. J'ai instauré le mandat unique à la présidence du Medef et je ne le regrette pas. D'ailleurs, cela devrait être la règle partout. Un mandat unique n'a que des avantages : vous ne pensez pas à vous faire réélire, vous ne faites pas de petits calculs et de clientélisme. Ainsi, vous restez libre et concentré jusqu'au bout sur la mission pour laquelle vous avez été élu.

Jean-Christophe Chanut

8 Succession de Pierre Gattaz au Medef: deux règles du jeu qui peuvent tout changer



Le président de l'organisation patronale a chargé son comité statutaire d'interpréter les textes qui régissent l'élection qui se déroulera en juillet prochain. Des conclusions pourraient dépendre la liste des candidats

Le comité statutaire du Medef s'est réuni mercredi pour évoquer, à huis clos, la requête de Pierre Gattaz. Le dirigeant de l'entreprise industrielle Radiall, président sortant de l'organisation patronale, demande des clarifications sur les conditions de présentation au scrutin.

Pierre Gattaz ne partira qu'en juillet 2018 de la présidence du Medef, la campagne pour sa succession ne s'ouvrira officiellement qu'à partir de janvier, mais les grandes manœuvres ont déjà commencé. Les postulants sont dans les starting-blocks, ils affinent leur stratégie, s'observent les uns les autres, jaugent leurs forces...

Ils sont aussi suspendus aux décisions du comité statutaire du Medef, présidé par l'ancien président de BASF France, Olivier Homolle, et composé de sept membres. Celui-ci a été sollicité par Pierre Gattaz pour « clarifier les conditions et les modalités de cette élection et notamment son calendrier, son déroulé, l'éthique indispensable et les conflits d'intérêts potentiels », rapporte la Correspondance économique qui a eu accès au courrier du patron des patrons, daté du 6 septembre.

Au cœur de cette requête, la façon dont les statuts doivent être interprétés, notamment en matière de limite d'âge. Il ne faut pas y avoir « plus de 65 ans » pour accéder à la fonction suprême du Medef... Mais est-il encore possible de se présenter pendant l'année de ses 65 ans ? La réponse est importante, car elle ouvrira ou fermera la porte à deux candidats potentiels. Viviane Chaîne-Ribeiro, la présidente de la fédération patronale Syntec, mais aussi Jean-Dominique Senard, le président de Michelin. Tous deux auront 65 ans en mars prochain.

Aucun ne s'est déclaré formellement. Mais Viviane Chaîne-Ribeiro y pense. Quant à Jean-Dominique Senard, son long discours à l'occasion de la dernière université d'été du Medef, fin août, a été perçu comme « programmatique ». L'industriel y a exposé sa vision des réformes et du paritarisme.

S'il se lançait dans la course, Jean-Dominique Sénard viendrait concurrencer l'ambition d'Alexandre Saubot, le président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), qui vise lui aussi le poste. Mais aussi celle d'un autre vice-président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, candidat malheureux en 2013, qui espère bien, cette fois, saisir sa chance.

Degré de pression. Le comité statutaire devra aussi se prononcer sur la date du renouvellement du conseil exécutif, l'organe de décision du Medef. C'est ce qu'a expliqué Pierre Gattaz lundi soir, lors de la réunion mensuelle de cette instance. Si le président du Medef a balayé les rumeurs de changement des statuts – comme avait tenté de le faire Laurence Parisot pour pouvoir enchaîner trois mandats, en 2013 –, il a interrogé ses pairs. Normalement, les personnalités qualifiées du conseil exécutif devraient être renouvelées au printemps prochain, soit quelques semaines avant l'élection... Ce qui laisse la possibilité au président sortant d'influencer le scrutin, puisque ces personnalités participent à la désignation du président du Medef. Ne vaut-il mieux pas que ce renouvellement soit le fait du nouvel élu, et ait donc lieu après juillet 2018 ?

Le comité statutaire est chargé de formuler des préconisations. Elles seront dévoilées en décembre prochain. « Toute la question est le degré de pression que va mettre Pierre Gattaz sur le comité statutaire », analyse un membre de l'organisation patronale.

D'ici là, tout le monde assure en interne qu'il ne faut pas gêner le travail du président sortant, dont le message aux adhérents est d'accompagner la politique d'Emmanuel Macron qui « va dans le bon sens ». Avant son départ, Pierre Gattaz a encore des batailles à mener. Dernière en date : la transformation en 2019 du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en baisse pérenne de cotisations sociales patronales qui, selon l'organisation patronale, va paradoxalement entraîner une hausse du coût du travail.

Fanny Guinochet

LES ECHOS – 14/09/2017

9 Medef : Gattaz veut déminer le terrain de sa succession



Jean-Dominique Sénard, le patron de Michelin, est présenté comme le candidat idéal pour succéder à Pierre Gattaz à la tête du Medef.

Le président du Medef a saisi le comité statutaire de l'organisation patronale qui s'est réuni ce mercredi pour examiner les questions sensibles qui entourent sa succession. Notamment la limite d'âge fixée à 65 ans.

Savoir préparer sa sortie est parfois aussi important quand on est à la tête d'une organisation que de mener à bien son mandat. Pierre Gattaz le sait, et c'est la raison pour laquelle il a saisi il y a quelques jours le comité statutaire du Medef pour plancher sur la question de départ. Un déjeuner entre Pierre Gattaz et les membres du comité a eu lieu ce mercredi.

Il faut dire que l'élection du nouveau président du Medef qui se profile pour juillet prochain va se dérouler dans un nouveau cadre, issu de la réforme statutaire voulu par Pierre Gattaz lui-même en 2014. Ce dernier souhaite que soient clarifiées « les conditions et les modalités de cette élection, et notamment son calendrier, son déroulé, l'éthique indispensable et les conflits d'intérêts potentiels », dans le courrier qu'il a fait parvenir au comité.

Candidat idéal

De fait, plusieurs questions épineuses se posent. A commencer par l'âge limite pour pouvoir déposer sa candidature fixé à 65 ans. S'agit-il de 65 ans révolu ou non ? Le texte ne le précise pas. Or il se trouve que deux candidats potentiels auront fêté leurs 65 ans au moment de l'élection en juillet prochain.

La première est Viviane Chaine-Ribeiro, présidente du Syntec (la fédération de l'ingénierie, du numérique, des études et du conseil, de la formation professionnelle et de l'événementiel) et à la tête de l'entreprise Talencia Software.

Réorganisation interne

Le second est Jean-Dominique Sénard, le patron de Michelin, dont la candidature est attendue avec impatience par une grande partie des membres du Medef. Si ce n'est son âge, il est souvent présenté comme le candidat idéal, même s'il n'en a jamais soufflé mot. Son discours lors de l'université d'été du Medef fin août, où il a été très applaudi, est toutefois un signe que sa candidature est à prendre au sérieux.

« On ne fait pas un discours de 20 minutes, seul, devant une assemblée pareille si on n'a pas envie de se présenter », juge un proche de Pierre Gattaz. Chez Michelin, en revanche, on n'est

pas pressé de voir partir un tel dirigeant dont le mandat court jusqu'en 2019 et qui vient tout juste de lancer une importante réorganisation interne dans le groupe. Il pourrait être mal perçu qu'il ne la mette pas en place lui-même. C'est du moins ce qui se dit dans le groupe.

Interpréter les statuts

Le comité statutaire ne devrait toutefois pas se prononcer dès cette semaine sur cette fameuse limite d'âge. Des études juridiques officielles doivent être lancées pour savoir comment interpréter les statuts.

« Il est toujours possible d'avoir une interprétation souple du texte, mais s'il y a un recours, la jurisprudence est très claire, c'est 65 ans et pas une seconde de plus », explique un membre haut placé du Medef. D'où l'intérêt d'avoir une candidature qui fera l'unanimité et s'imposera à tous les autres candidats.

Avis consultatif

Deux autres candidats potentiels sont également dans la course : Alexandre Saubot, vice-président du Medef et président de l'UIMM et Geoffroy Roux de Bézieux, vice-président du Medef également et patron d'Oliviers&Co. Mais aucun des deux n'est concerné par le critère de la limite d'âge. L'avis du comité statutaire est consultatif et ne sera rendu qu'à la mi-décembre. Ce sera alors au comité exécutif de trancher. D'autres questions doivent aussi être étudiées. Celle du renouvellement du comité exécutif justement, prévu pour mars 2018, alors que le nouveau président ne prendra son poste qu'en juillet. Il serait étrange que Pierre Gattaz nomme des personnalités qualifiées pour trois ans, alors qu'il cédera sa place trois mois plus tard.

Marie BELLAN

LES ECHOS – 15/09/2017

10 Les défis que la France doit encore relever selon l'OCDE



+VIDEO. L'organisation internationale juge que « les gains de productivité sont trop modestes pour maintenir à long terme le niveau de protection sociale ». L'Hexagone est le pays avec le plus fort taux de dépenses publiques.

« Trimestre satisfaisant, la direction est la bonne, continuez vos efforts ». C'est un peu le résumé du rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) rendu jeudi au ministre de l'Economie, Bruno Le Maire. L'institution a revu à la hausse sa prévision de croissance cette année à 1,7% pour la France, le niveau le plus élevé depuis 2011.

« Les réformes déjà engagées comme la réduction de l'impôt sur le travail [le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi , NDLR] commence à porter leurs fruits », a souligné Angel Gurría, le secrétaire général de l'OCDE. « Le plan pour l'investissement et la croissance présenté en début de semaine devrait aider à redonner du souffle à la croissance », tandis que « la réforme du Code du travail devrait aider à retrouver un équilibre entre un marché du travail plus inclusif tout en étant suffisamment flexible ». Voilà pour les bons points.

La France, championne de la dépense publique

Il est vrai que la lecture des 163 pages du rapport de l'OCDE montre de nombreuses similitudes avec le programme d'Emmanuel Macron. Toutefois, « il reste des défis à relever », a estimé Angel Gurría, dans un doux euphémisme.

La France est désormais la championne de la dépense publique parmi les 35 pays de l'OCDE. Celle-ci représentait 56,4% du PIB l'an passé, soit 12 points de plus qu'en Allemagne. « Une médaille que l'on préférerait ne pas forcément avoir », a glissé avec malice le secrétaire général de l'OCDE au ministre de Bercy.

D'autant que, comme l'a expliqué Peter Jarrett, économiste à l'OCDE, lors d'une table ronde, « la croissance potentielle de la France se situe aux alentours de 1,25 % par an et a reculé de 0,3 point de PIB depuis la crise de 2008 ». Pour l'économiste, il faut donc tout faire pour réhausser cette croissance. « Les gains de productivité sont trop faibles pour maintenir à l'avenir le niveau actuel de protection sociale », a-t-il mis en garde. En clair, le modèle social français est en danger.

Des efforts en matière de formation

« La faiblesse des taux d'intérêt a permis de ralentir la progression de la dette publique ces dernières années », a-t-il rappelé. Selon les calculs de l'organisation, en cas de hausse des taux d'intérêt de 1,5 point, alors la dette publique atteindrait 120 % de la richesse nationale en 2020. En revanche, en menant des réformes permettant d'augmenter la croissance potentielle de 0,5 point de PIB, l'OCDE estime que la dette publique baisserait à 90% du PIB à cette date, contre 97% environ en 2016.

L'autre sujet est évidemment le marché du travail où, là encore, la performance de l'Hexagone laisse à désirer. « Beaucoup de personnes enchaînent des CDD sans pouvoir passer en CDI », a souligné Nicola Brandt, économiste à l'OCDE. A peine 10% des Français qui disposaient d'un CDD l'année précédente avaient signé un CDI l'année de l'étude. Au sein de l'OCDE, seule l'Espagne fait moins bien.

Les prud'hommes sont aussi l'objet de tous les griefs. « Dans l'OCDE, seule la France et le Mexique utilisent des juges non professionnels pour appliquer le droit du travail », pointe Nicola Brandt. Enfin, l'économiste juge que des efforts sont nécessaires en matière de formation. « Plus de 20% des personnes âgées de 16 à 65 ans peuvent à peine comprendre un texte simple en français ». C'est plus qu'en Pologne ou en République tchèque.

Le gouvernement maintient sa prévision de croissance à 1,7% pour 2018

L'heure n'est pas à l'euphorie. Malgré les signaux positifs qui ont émaillé l'été sur le front de la conjoncture économique, le gouvernement ne va pas revoir à la hausse ses prévisions de croissance. Le projet de budget pour 2018 qui est transmis ce vendredi au Haut conseil des finances publiques repose en effet, de source gouvernementale, sur un taux de croissance de 1,7% pour l'an prochain. C'est conforme au taux qui avait été annoncé en juillet dernier, l'exécutif ne voulant pas entamer sa crédibilité budgétaire en gonflant ses prévisions. L'an dernier, le Haut conseil des finances publiques avait critiqué les prévisions de croissance du gouvernement et jugé « improbable » son objectif de déficit, générant une polémique en pleine présentation du projet de loi de finances pour 2017. Fin juillet, Odile Renaud-Basso, la directrice générale du Trésor, avait jugé que la France était « dans une phase d'accélération de la croissance et de rattrapage des autres pays européens ».

VIDEO. Les défis que la France doit encore relever selon l'OCDE :

<https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/030559224123-les-suggestions-chocs-de-locde-a-le-maire-2114225.php>

Guillaume de Calignon

LES ECHOS – 15/09/2017

11 Les recommandations chocs de l'OCDE à la France

L'OCDE suggère d'augmenter le « poids de l'impôt progressif sur le revenu, en abaissant le seuil de la première tranche d'imposition ». Elle milite pour augmenter les salaires des professeurs enseignant dans les quartiers défavorisés.

Réduction de la dépense publique, réforme du Code du travail ou encore renforcement de la formation professionnelle : l'OCDE a apporté son soutien ce jeudi à plusieurs réformes engagées par le gouvernement français. Mais a aussi fait un certain nombre de propositions.

Baisser les dépenses publiques et les impôts

Il faut, selon l'OCDE, mettre en place « une stratégie de long terme » en France afin de « réduire les dépenses publiques sans mettre en péril la protection sociale ». Selon Peter Jarrett, chef de division à l'organisation internationale, la technique du « rabet » ne fonctionne pas. « De manière générale, il vaut mieux éviter les baisses de dépenses généralisées, peu soutenables à terme mais effectuer des baisses de dépenses ciblées ». En clair, revoir les missions de l'Etat.

L'OCDE critique aussi les impôts, « complexes et élevés ». Il faudrait donc, selon elle, éliminer les taux réduits de TVA, baisser les cotisations salariales et renforcer le « poids de l'impôt progressif sur le revenu, en abaissant le seuil de la première tranche d'imposition », l'exact inverse de ce qu'a fait François Hollande.

Améliorer la formation

Les économistes de l'OCDE jugent que l'Education nationale devrait « offrir des salaires et des carrières attractifs aux professeurs excellents qui travaillent dans des écoles accueillant de nombreux élèves issus de milieux défavorisés » et « développer l'apprentissage dans les lycées professionnels ». Pour eux, le compte personnel de formation devrait être simplifié. Ils préconisent aussi d'améliorer l'accès à l'orientation et l'information sur les organismes de formation « en renforçant le système de label de qualité ».

Favoriser l'emploi

Sur ce point, une partie des recommandations de l'OCDE est reprise dans les ordonnances prises par le gouvernement pour réformer le Code du travail. Ainsi, celles-ci prévoient la fusion des institutions représentatives du personnel, comme le suggère l'organisation internationale. Autre mesure des ordonnances : donner plus d'importance à la négociation sociale au niveau des entreprises. C'est un point recommandé par l'OCDE mais l'organisation souhaite aller plus loin en « favorisant les accords de branche différenciés, par exemple, selon la taille ou l'âge de l'entreprise ». Elle propose aussi « d'instituer des juges professionnels pour assister les juges prud'hommes non-professionnels et réduire les délais de décision ».

Augmenter la productivité

Pour l'OCDE, il faut « libéraliser les professions réglementées » et renforcer la concurrence dans les services. Les experts conseillent aussi « d'augmenter la part du financement sur projets dans les crédits publics ».

Guillaume de Calignon

LE PARISIEN – 14/09/2017

12 Emploi : vers une revalorisation de la prime d'activité



Le gouvernement va revaloriser la prime d'activité pour les travailleurs pauvres

La prime d'activité qui est versée à 2,5 millions de personnes va être revalorisée le 1er octobre 2018.

Un coup de pouce pour les travailleurs pauvres. Au 1er octobre 2018, la prime d'activité devrait augmenter de 20 euros mensuels pour les bénéficiaires actuels qu'ils gagnent 0,5 Smic ou 1,3 Smic. Actuellement, la prime d'activité s'élève à 132 euros par mois.

Au premier trimestre de cette année, la prime d'activité a été versée à 2,5 millions de ménages dont 431 000 jeunes de 18 à 24 ans pour un coût moyen de 156 euros. Au total, la dépense totale s'est élevée à 1,2 milliard d'euros.

Selon la Caisse nationale d'allocations familiales, qui gère la prime d'activité, les ménages qui en bénéficient touchent en moyenne 432 euros de prestations par mois auprès de ce guichet social. Sur cette enveloppe, la prime constitue le premier apport financier (36 %), suivie par les prestations logement (27 %), les allocations familiales, le revenu de solidarité active, l'allocation adulte handicapé.

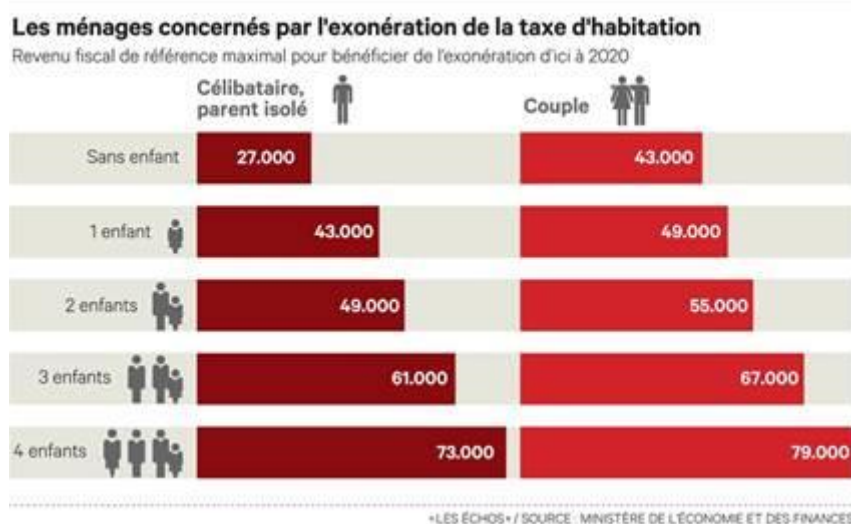
La promesse d'une augmentation de 50% durant le quinquennat

Cette revalorisation de la prime d'activité sera, selon les Echos, un premier palier. Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait promis une hausse de 50 % de cette prestation durant son quinquennat afin de procurer un gain de pouvoir d'achat de 80 euros mensuels pour chaque salarié au niveau Smic. Actuellement, la prime d'activité s'élève à 132 euros par mois pour un smicard.

La formule de calcul de la prime d'activité est complexe: il comprend un montant forfaitaire dépendant de la composition du ménage et une bonification individuelle pour chacun des membres de la famille gagnant plus de 0,5 SMIC mensuel. Les autres ressources du foyer (aides au logement, prestations familiales, pension alimentaire, chômage, revenus de capitaux ou fonciers) sont aussi prises en compte et minorent la prime perçue. A terme, ce mode de calcul devrait être modifié.

LES ECHOS – 14/09/2017

13 Taxe d'habitation : l'exécutif fait un geste en faveur des retraités



La baisse de la taxe d'habitation sera valable jusqu'à 30.000 euros de revenus annuels pour un célibataire. Ce nouveau barème est plus favorable aux personnes seules et moins aux familles nombreuses.

Les contours de l'exonération de taxe d'habitation pour 80 % des ménages, mesure phare du programme d'Emmanuel Macron, se précisent. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a dévoilé mercredi au Club de l'économie du « Monde » les derniers arbitrages sur cette réforme.

L'exonération de la taxe d'habitation sera valable jusqu'à 30.000 euros de revenus annuels (soit 27.000 euros de revenu fiscal de référence en intégrant l'abattement de 10 %) pour un célibataire. Pour un couple, ce seuil sera de 48.000 euros de revenus (43.000 euros de revenu fiscal de référence). Et pour un couple avec un enfant, il sera de 54.000 euros (soit 49.000 euros de revenu fiscal de référence). Il faudra ensuite ajouter 6.000 euros par demi-part supplémentaire.

Quels bénéficiaires ?

Le champ des bénéficiaires est légèrement différent de ce qui avait été annoncé pendant la campagne présidentielle . A l'époque, Emmanuel Macron avait annoncé un seuil de 20.000 euros par part fiscale, soit 60.000 euros pour un couple avec deux enfants et 80.000 euros pour une famille avec trois enfants.

Le barème dévoilé mercredi est légèrement plus favorable aux célibataires et moins avantageux pour les familles. Cela signifie également qu'il y aura plus de bénéficiaires parmi les retraités, dont généralement les enfants ne sont plus rattachés au foyer fiscal.

Inquiet de la grogne montante chez les personnes âgées, le gouvernement avait présenté les allègements de taxe d'habitation comme une compensation à la hausse de CSG . Ce nouveau barème implique que seuls les retraités touchant une pension supérieure à 2.500 euros par mois (4.000 euros pour les couples) verront leur fiscalité augmenter au total. Sauf, éventuellement, pour ceux qui ne paient déjà pas de taxe d'habitation, du fait d'abattements différenciés en fonction des collectivités. Pour cette population bien précise, la commission des Finances de l'Assemblée étudie un geste en vue du débat parlementaire à l'automne.

Trois étapes successives

Emmanuel Macron avait promis que la réforme serait lancée dès 2018 en trois étapes successives. Elle sera bien inscrite au projet de loi de finances 2018 , avec une première baisse d'un tiers prévue en 2018 pour la population concernée, une nouvelle baisse d'un tiers en 2019, et enfin une suppression de la taxe d'habitation en 2020, souvent critiquée pour son caractère inégalitaire.

Les contribuables qui seront toujours soumis à la taxe d'habitation paieront « pareil », a souligné Gérard Darmanin. « Se posera ensuite la question de la fiscalité locale », a-t-il toutefois ajouté. Début juillet, le chef de l'Etat a évoqué la possibilité de revoir dans trois ans le financement des collectivités locales en leur accordant, par exemple, une partie des recettes tirées de la contribution sociale généralisée (CSG).

Ingrid Feuerstein

LE PARISIEN – 15/09/2017

14 Evasion fiscale : Bercy ferme les guichets de régularisation



Gérard Darmanin, le ministre de l'Action et des comptes publics, va fermer la cellule de régularisation des évadés fiscaux qui permettait aux contribuables fraudeurs de bénéficier d'un allègement des pénalités

Bercy va fermer la cellule de régularisation pour les évadés fiscaux qui a permis de recouvrer 7,8 milliards d'euros dans les caisses de l'Etat

Depuis 2013, les contribuables qui avaient des avoirs à l'étranger pouvaient se présenter spontanément pour régulariser leur situation au Service de traitement des déclarations rectificatives (STDR). A la clef, les contribuables bénéficiaient de pénalités réduites. C'est terminé !

Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des comptes publics, vient d'annoncer dans Libération la fermeture de ce guichet pour les évadés fiscaux à la fin de l'année.

«Pour plus de fermeté et d'efficacité, nous allons fermer, au 31 décembre», explique le ministre en ajoutant: «Ce bureau a eu son utilité: plus de 50 000 demandes déposées pour plus de 32 milliards d'euros d'avoirs, 7,8 milliards d'euros recouvrés. Il ne l'a plus.»

«Quatre ans et demi... c'est assez»

Pour Gérard Darmanin, ce qui pouvait apparaître comme une forme de tolérance est terminée. «La France a laissé quatre ans et demi à ces contribuables. C'est assez», explique-t-il.

Selon lui, avec l'entrée en vigueur de l'échange automatique d'informations bancaires, «le cadre international permettra à la France d'avoir des moyens puissants pour détecter les fraudeurs.»

Ces moyens seront plus efficaces pour lutter contre des auteurs qui sont de plus «inventifs» avec une fraude fiscale qui passe par des moyens nouveaux. «Nous n'allons plus nous contenter de simples déclarations», prévient-il.

Le ministre demande aussi «plus d'investissement dans des projets informatiques et technologiques» pour «avoir le même niveau de sophistication technique que les fraudeurs eux-mêmes.»

Les sommes récupérées par Bercy servent, selon lui, à mener «les politiques publiques pour tous les Français. Mais attention, ne croyons pas que cette seule lutte permettra de combler nos déficits. Ce discours-là est trop simpliste», conclut le ministre des Comptes publics.

::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 14/09/2017

15 Le «made in France» reprend des couleurs



Les Français se montrent toujours plus sensibles à l'origine des produits et à cet enjeu pour l'économie du pays.

Ils n'ont pas lâché le morceau et leur obstination paye. Trois ans après avoir repris le flambeau du combat pour la valorisation de la production française, les chiffres indiquent que le duo Arnaud Montebourg et Yves Jégo, les deux hommes politiques investis sur la question, sont payés en retour de l'énergie qu'ils déploient. «Notre dernier sondage montre que la demande de l'opinion publique pour acheter français est de plus en plus importante», se réjouit Yves Jégo, fondateur de Pro France et député (Constructifs) de Seine-et-Marne.

Selon ce sondage Ifop, dont Le Figaro publie les résultats en avant-première, pour 17 % des personnes interrogées, la provenance d'un produit est un élément «déterminant» au moment de l'achat. Ils n'étaient que 10 % en 2011. Pour 45 %, cet élément, s'il n'est pas déterminant, est au moins «important» ; il y a six ans, seulement 36 % évoquaient cet attachement. Les raisons de cette évolution? «Tout d'abord le patriotisme économique, dit Yves Jégo. Les Français ont conscience qu'acheter français, cela aide nos emplois. Et puis le développement durable. Ils ont

bien compris que le monde était devenu fou et qu'il n'était pas nécessaire d'acheter ses produits à l'autre bout de la planète.»

Ce plaidoyer, qu'il développera ce jeudi aux Assises du produire en France à Reims, il l'étaye avec des chiffres : plus de 600 entreprises ont aujourd'hui reçu le label Origine France Garantie, ce qui représente 2.000 gammes de produits de tous les secteurs. «Pour les entreprises, c'est un vrai outil de valorisation. La preuve: 90% d'entre elles demandent le renouvellement de leur label au bout de trois ans, au moment de l'échéance», assure son promoteur.

Pour motiver l'opinion et les pouvoirs publics sur ces thèmes à la résonance à la fois politique et économique, les organisateurs des Assises et Philippe Richert, président de la région Grand Est qui héberge l'événement, accueillent ce jeudi Bruno Le Maire, ministre de l'Économie. Les rencontres et les tables rondes entre experts, politiques et chefs d'entreprise s'achèveront vendredi en fin de matinée, avec les discours conclusifs de Pierre Gattaz, le président du Medef, et de Xavier Bertrand, le président de la région Hauts-de-France.

Il reste cependant beaucoup à faire pour combler le retard que la France a accumulé pour soutenir son industrie. Pour prévenir son déclin, même. Associé du cabinet de conseil EY, Olivier Luansi vient de publier un livre blanc, Croire en l'industrie du futur et au futur de l'industrie . Il a fait le constat de ce déficit, notamment si l'on compare la France à l'Allemagne. «Depuis les années 1980, l'industrie enregistre un déclin comparable à celui qu'a connu l'agriculture après la Deuxième Guerre mondiale. Sa place dans l'économie a été divisée par deux en vingt ans», rappelle-t-il.

Pourtant, l'industrie est un atout pour le pays: c'est ce secteur qui dépose les trois quarts des brevets français et qui concentre les quatre cinquièmes des dépenses de recherche et de développement, souligne le consultant. L'enjeu est de ne pas rester cantonnés à une industrie de pointe, très axée sur la recherche et prisée par les investisseurs étrangers, mais de pousser aussi les feux sur la fabrication plus porteuse d'emplois. Certes, l'investissement industriel a repris des couleurs dernièrement. Il représente aujourd'hui environ 12 % du PIB. «Mais l'écart n'est pas comblé avec l'Allemagne qui consacre l'équivalent de 25 % de son PIB à l'investissement industriel», relève encore Olivier Luansi.

Bruno le Maire en a conscience, et la croissance des entreprises hexagonales est une priorité du gouvernement. «Je présenterai dès le premier trimestre 2018, un projet de loi sur la croissance des entreprises, dira en substance le ministre aux entrepreneurs réunis à Reims. Son objectif: vous donner les moyens de grandir et d'investir. Favoriser la création et la reprise d'activité. Mais aussi simplifier l'environnement juridique de vos entreprises pour favoriser la croissance et l'emploi.» Le moment est favorable car la France est sur une bonne dynamique.

L'effet Macron est salué, le buzz est positif qui devrait accentuer la tendance. En 2016, il y a eu 1.117 décisions nouvelles d'implantations d'entreprises étrangères (soit + 16 %). Car la France plus que jamais peut jouer ses atouts : Main-d'œuvre qualifiée et situation géographique qui en fait une terre de réexportation.

Domitille Arrivet

16 Les taxis et VTC ont boosté la création d'entreprises artisanales

Les métiers les plus attractifs

Nombre de créations d'entreprises en 2016, en milliers.



150 000 nouveaux artisans se sont installés en 2016. Les VTC et l'alimentation attirent, la coiffure ou les soins n'ont plus la cote.

Plombiers, maçons, taxis, peintres... En 2016, 154 000 entreprises artisanales ont été créées en France ; un chiffre stable d'une année à l'autre (+ 1 % par rapport à 2015). Mais le chiffre cache de grandes disparités d'un secteur d'activité à l'autre selon le Baromètre de l'artisanat ISM-MAAF de l'Institut supérieur des métiers.

Parmi les activités les plus dynamiques, l'alimentation arrive en tête avec une hausse de 5 % des créations d'entreprises. « La fabrication de plats à emporter et de boissons artisanales (NDLR : distilleries, bière...) suscite les vocations », remarque Catherine Elie, directrice des études et du développement économique de l'ISM. A elle seule, la fabrication artisanale de boissons grimpe de 42 % en un an, note le baromètre, alors que la création de pâtisseries est en recul (- 3 %).

Sans surprise, les services ont également le vent en poupe auprès des créateurs d'entreprise, essentiellement dans les transports. Taxis et VTC continuent de séduire les artisans (+ 32 % en un an). Les activités de nettoyage attirent elles aussi les entrepreneurs, alors que la réparation informatique et des équipements de communication (- 17 %) ou les soins à la personne (- 2 %) sont à la peine.

« On assiste à une saturation du marché dans la coiffure à domicile, la photographie et même la création de bijoux fantaisie parce que ces marchés ne sont pas extensibles », commente Catherine Elie. Quant au régime choisi par les artisans (entreprise classique ou microentreprise), on note là aussi de grandes disparités.

La microentreprise n'attire plus

Pour la seconde année de suite, le statut de la microentreprise (ex-autoentrepreneur) n'a plus la cote. 2016 signe même un décrochage avec le recul de 19 % du nombre de nouveaux microentrepreneurs (48 400). « C'est le niveau le plus bas atteint depuis 2009, date de création de ce régime, analyse Catherine Elie. Dans le même temps, l'entreprise traditionnelle retrouve des couleurs, avec 105 000 nouvelles enregistrées l'an passé (+ 10 %). C'est le niveau le plus élevé depuis dix ans ! » L'impact de la législation de 2014 contraignant les autoentrepreneurs à s'inscrire au registre du commerce et à suivre une formation obligatoire en a refroidi plus d'un. Mais la législation annoncée au début du mois par Bercy entend doubler les plafonds de revenus autorisant à exercer sous le statut de microentrepreneurs (à 66 300 dans les services et à 165 600 dans les activités commerciales).

Reste une ombre au tableau : l'artisanat ne crée plus d'emplois. L'affaire de 3 à 7 employés laisse de plus en plus la place à une entreprise ne comptant qu'une seule personne, le patron lui-même.

Delphine Denuit

LES ECHOS – 14/09/2017

17 Le bâtiment craint que la reprise s'enraye



La construction neuve a redémarré mais la rénovation reste à la peine. Le secteur craint que les arbitrages futurs du gouvernement ne fassent caler la reprise.

En attendant le plan logement du gouvernement, le secteur du bâtiment retient son souffle. La reprise est enfin là, grâce au boom des logements neufs « nous sommes sur un rythme de 15.900 créations nettes d'emplois cette année, nettement au-dessus des 10.000 emplois initialement escomptés », estime Jacques Chanut, le président de la fédération du bâtiment (FFB).

Le secteur craint que la reprise ne cale. Alors que les réformes en cours de la loi travail et du régime social des indépendants sont bien accueillies, ce qui touche à l'immobilier suscite inquiétude et colère. Premier sujet de fâcherie, la réforme de l'ISF le limitant à l'immobilier. « En quoi l'immobilier locatif, où le bailleur prend le risque de ne pas trouver de locataire ou d'avoir des impayés, est-il moins une activité économique que de placer son argent en actions ou à la banque avec un rendement garanti ? Cette discrimination est inacceptable », s'indigne Jacques Chanut.

Le discours d'Emmanuel Macron lundi, à Toulouse, où il a évoqué le volet HLM du plan logement, a fait bondir, lui, la confédération des artisans du bâtiment (Capeb). « On n'a entendu parler que de neuf, alors que les petites entreprises du bâtiment, qui représentent la majorité du 1,1 million d'emplois du secteur, réalisent 60 % de leur activité en rénovation, et que c'est là que se concentrent les besoins en France ! » s'insurge le président de la Capeb, Patrick Liebus.

De fait, la reprise actuelle du secteur est tirée par le neuf, « la rénovation reste à la traîne, la transition énergétique n'a jamais généré le courant d'activité espéré et nous avons de surcroît maintenant une chute libre du taux de travaux dans les logements locatifs, qui a plongé à 14 % entre deux locataires », résume Jacques Chanut.

Le rabot du PTZ

Les réformes touchant au neuf inquiètent tout autant. « L'idée est d'éteindre le régime locatif Pinel ainsi que le prêt à taux zéro (PTZ) dans les zones peu tendues B2 et C, ce qui est un non-sens : il n'y a pas qu'à Paris Marseille et Bordeaux que les jeunes ont besoin de se loger ! En 2012, le rabot du PTZ avait fait chuter de 40.000 le nombre de logements construits dans ces zones », poursuit Jacques Chanut. La FFB craint aussi que les recherches d'économies (par une baisse trop brutale des APL ou autre) n'affaiblisse financièrement le secteur HLM, qui fait construire plus de 100.000 logements par an.

« Comment, par exemple, le gouvernement compte-t-il gérer une bonification de court terme des ressources des HLM (le blocage du taux du Livret A durant deux ans) alors que les bailleurs sociaux investissent à long terme ? » s'interroge le président de la FFB. Cette dernière prévoit un pic du cycle actuel du bâtiment en 2020-2021 puis un recul d'activité si le cycle se déroule normalement, la question n'est donc pas anodine car, rappelle-t-il, « les HLM sont un client

essentiel pour la construction et notre seul amortisseur en période de crise. Les affaiblir serait dangereux ».

Myriam CHAUVOT

LES ECHOS – 15/09/2017

18 Suppressions d'emplois chez Nokia : les syndicats reçus à Bercy



Le secrétaire d'Etat Benjamin Griveaux a reçu les représentants du géant finlandais des équipements télécoms qui prévoit de supprimer 597 emplois supplémentaires en France d'ici 2019.

Le bras de fer s'engage avec Nokia. Après l'annonce, la semaine dernière, par le géant finlandais des équipements télécoms d'une nouvelle salve de suppression de postes en France, le secrétaire d'Etat Benjamin Griveaux a reçu jeudi plusieurs syndicats de la société afin de faire le point sur la situation.

« Nous avons détaillé au ministre en quoi Nokia ne respectait pas l'accord passé avec Emmanuel Macron lors du rachat d'Alcatel-Lucent en 2016 », explique Claude Josserand, délégué syndical CGT chez Nokia, à la sortie de la réunion. « Le ministre s'est montré à l'écoute mais il n'a pris aucun engagement à l'heure actuelle, ni pour les 600 nouvelles suppressions, ni pour le respect de l'engagement. »

Maintiens des effectifs

Le géant finlandais des équipements télécoms prévoit en effet de supprimer 597 emplois supplémentaires en France d'ici 2019, dans les filiales Alcatel Lucent International et Nokia Solutions and Networks (NSN), sur un effectif total de 4.200 personnes dans ces deux sociétés. Des suppressions qui n'étaient prévues dans l'accord passé en 2016.

« Nokia s'est engagé à maintenir les effectifs à 4.200 jusqu'à la fin 2017 en France. Et nous confirmons à nouveau cet engagement », s'est défendue l'entreprise. « Les 597 suppressions d'emplois sont étalées sur deux ans, et nous mettrons en place tous les dispositifs d'accompagnement lors de ce plan. »

La direction du géant finlandais doit être reçue mardi prochain à Bercy pour exposer sa vision de la situation. La veille, une première réunion se tiendra en interne avec les syndicats afin d'apporter des précisions sur ces suppressions de poste et exposer « le rationnel du projet », selon Nokia. Enfin, une réunion tripartite (syndicats, élus, direction) se tiendra avant fin septembre, ont fait savoir jeudi les syndicats en quittant Bercy.

« Le compte n'y est pas »

Lundi, Benjamin Griveaux s'était montré assez dur avec Nokia, affirmant que le groupe - qui s'était engagé à embaucher 500 nouvelles personnes - n'avait « sciemment pas tenu la parole qu'elle avait donnée publiquement lors d'une opération de rachat ». « Le compte n'y est pas », avait-il lancé avant de convoquer syndicats et direction.

Selon les syndicats, les effectifs actuels sont de 3.941, et non pas 4.200. 400 emplois ayant en effet été supprimés l'année dernière peu après le rachat d'Alcatel-Lucent.

De son côté, Nokia ne souhaite pas communiquer sur le nombre d'embauches déjà réalisées mais se défend en affirmant que cet engagement court jusqu'à la fin 2017 et qu'il met « tout en oeuvre » pour atteindre cet objectif.

Une réunion tripartite est déjà prévue pour la fin septembre dans le cadre du suivi du plan social. Mais selon Claude Jausserand, les syndicats devraient solliciter le ministre dans les dix prochains jours afin de connaître l'action du gouvernement « pour pousser Nokia à respecter ses engagements ».

Gabriel Nedelec

::: SOCIÉTÉ

LE FIGARO – 15/09/2017

19 Jean-Michel Blanquer s'implique dans les programmes scolaires



Fin du prédicat, les quatre opérations mathématiques dès le CP/CE1, davantage de chronologie... Le ministre de l'Éducation change de cap.

Le «prédicat», ce concept grammatical introduit dans les nouveaux programmes scolaires de 2015, est de retour! Ou plutôt, il serait sur le départ... C'est la volonté du ministre de l'Éducation, qui, dans une interview le 13 septembre à L'Express, y voit une «notion inutilement complexe», ayant «vocation à disparaître». Un détail? Une querelle de spécialistes? Le prédicat - ce groupe verbal qui appelle à mettre de côté les notions de compléments d'objet lors des premiers apprentissages - avait suscité une belle polémique en janvier 2017. Il oppose ceux qui voient la grammaire comme une base de la langue et ceux qui la considèrent comme un outil. Un détail qui n'en est pas un et rappelle le débat autour des méthodes de lecture.

En maths, le ministre est adepte de la méthode de Singapour, qui a pour principe d'aller du simple au complexe, de la manipulation à l'abstraction.

Pour asseoir sa vision, Jean-Michel Blanquer ne s'interdit pas de revoir «à la marge» les programmes rédigés sous Najat Vallaud-Belkacem. Pas question pour autant de les réécrire, affirme-t-il. Un message rassurant à l'adresse des enseignants qui, du CP à la troisième, se sont tant bien que mal appropriés ces nouveaux textes, entrés en vigueur il y a tout juste un an. Pourtant, le ministre prévoit plus qu'un simple toilettage. Ce féru de neurosciences, adepte, en mathématiques, de la méthode de Singapour - qui a pour principe d'aller du simple au complexe, de la manipulation à l'abstraction -, évoque la maîtrise des quatre opérations dès le CP et le CE1, afin, explique-t-il, d'«acquérir ces automatismes cognitifs très jeunes».

À ce jour, la multiplication apparaît au CE2 et la division, l'année suivante. «Il faut que l'enfant soit mûr», oppose le SNUipp, principal syndicat du primaire, qui s'inquiète des déclarations du ministre. Trop tôt? La fameuse méthode de Singapour considère que l'addition et la soustraction, opérations qui se comprennent l'une par rapport à l'autre, doivent être abordées simultanément. De même pour la multiplication et la division. Elle les met au programme du CP et du CE1.

Le ministre entend aussi remettre de l'ordre en histoire et en littérature, en introduisant davantage de chronologie. «La façon dont on aborde aujourd'hui notre patrimoine littéraire au collège, par grandes idées un peu conceptuelles et non plus par courants et époques spécifiques, doit être repensée», explique-t-il.

Président toujours en poste du Conseil supérieur des programmes (CSP), mis en place sous la précédente majorité, Michel Lussault «(s)'étonne de ne pas avoir été prévenu de ces

changement», estimant que «les déclarations du ministre participent d'une remise en question préoccupante des nouveaux programmes». C'est dit...

Comment Jean-Michel Blanquer va-t-il orchestrer le changement? Par des circulaires? Par des «documents d'accompagnement» aux programmes? «Je crains qu'il ne multiplie ces documents d'accompagnement, qui viendraient alors se substituer aux programmes, l'air de rien», alerte Stéphane Crochet, à l'Unsa. Comme le SNUipp, l'organisation syndicale, lassée de parler au ministre par média interposé, entend le rencontrer «rapidement», pour parler du cap.

Dans l'entourage du ministre de l'Éducation, on se veut pour le moment très prudent. Sans doute se souvient-on, rue de Grenelle, que la seule proposition d'introduire la maîtrise de la division en CE1 avait, en 2008, suscité la bronca unanime des syndicats d'enseignants, qui la jugeaient irréaliste. Le ministre Xavier Darcos, avec qui travaillait Jean-Michel Blanquer, avait dû reculer. «Le ministre encourage simplement les enseignants à se détacher parfois des programmes, tempère-t-on dans son entourage. Ce qu'il veut insuffler, c'est un état d'esprit, une démarche de liberté.

Marie-Estelle Pech et Caroline Beyer

LES ECHOS – 15/09/2017

20 Universités : une hausse du budget pour calmer les inquiétudes



La ministre Frédérique Vidal a annoncé jeudi une augmentation de 700 millions d'euros pour le budget de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2018.

Après avoir fait durer le suspense pendant plusieurs semaines, la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, a annoncé jeudi sur France inter une hausse du budget de son ministère de 700 millions d'euros pour 2018, « par rapport au budget initial de 2017 ». Le budget 2017 avait déjà été augmenté de 750 millions d'euros par rapport à 2016, à 23,8 milliards d'euros, avant que le gouvernement ne procède cet été à une coupe de 330 millions d'euros dans les crédits.

L'annonce de la hausse vise à « traduire la volonté du gouvernement d'investir dans la jeunesse et l'avenir », a plaidé Frédérique Vidal. Elle intervient surtout en pleine rentrée universitaire, à un moment où les universités craquent sous l'afflux de 40.000 étudiants supplémentaires. La plupart se disent financièrement à bout de souffle, avec des répercussions sur la qualité d'accueil des étudiants. Par ailleurs, le débat explosif sur la réforme de la licence et la mise en place de prérequis à l'entrée à l'université, que le gouvernement entend boucler en un temps record pour mettre fin au tirage au sort en 2018, vient se greffer sur cette rentrée déjà sous haute tension.

« Une bonne nouvelle »

Reste à savoir ce qu'il y a derrière cette hausse de 700 millions d'euros. Le ministère refuse de donner des précisions sur la répartition du budget avant la présentation du projet de loi de Finances, le 27 septembre. Et les acteurs du monde de l'enseignement supérieur invitent à la prudence. « C'est plutôt une bonne nouvelle et un niveau de financement qui montre une priorité pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dont on ne peut être que satisfait, même si cela ne correspond pas au milliard demandé par la Conférence des présidents d'université (CPU) », confie son président, Gilles Roussel .

23,8 milliards d'euros : C'était le montant des crédits de paiement du budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2017.

La CPU réclame « des détails sur les sommes qui reviendront aux universités dans cet ensemble et la répartition, ensuite, entre les différentes universités et établissements d'enseignement supérieur ». Pour le Sgen-CFDT, « c'est un bon début, à confirmer ». De son côté, l'Unsa Sup'Recherche, « échaudée par la communication autour des précédents projets de loi de finances », préfère attendre d'analyser les documents budgétaires avant de se prononcer.

Au-delà des incertitudes traditionnelles sur la répartition budgétaire entre les différents opérateurs s'ajoutent, cette année, des questions sur le financement de « l'aide globale d'autonomie » et des « contrats étudiants ». Promis par Frédérique Vidal, ils permettraient aux étudiants de travailler dans le cadre universitaire - au service de l'ouverture des bibliothèques, par exemple - plutôt que d'être obligés de travailler à l'extérieur de l'université.

Plus de 3.000 bacheliers sans affectation

Ils étaient 6.000 au total le mois dernier. Aujourd'hui, 3.000 bacheliers professionnels et technologiques et une centaine de bacheliers généraux sont « toujours à la recherche d'une formation qui leur convienne », a affirmé ce jeudi Frédérique Vidal. Il y a, selon la ministre, « plus de 100.000 places disponibles dans l'Enseignement supérieur ». « On va leur faire des propositions, mais on aura un problème d'adéquation entre ce qu'ils ont envie de faire et les filières dans lesquelles ils vont se retrouver », a-t-elle prévenu.

Marie-Christine Corbier

LE PARISIEN – 15/09/2017

21 Opération Sentinelle : du changement dans le dispositif



Les moyens de l'opération Sentinelle sont sur le point d'être déployés avec plus de flexibilité, selon la ministre des Armées.

Emmanuel Macron avait annoncé le 13 juillet que l'opération Sentinelle allait être « revue en profondeur » afin de gagner en « efficacité » et s'adapter à « l'évolution de la menace ».

Mise en place après les attentats de 2015, l'opération de protection Sentinelle va évoluer afin de gagner en souplesse, y compris au niveau des effectifs. Jeudi, la ministre des Armées Florence Parly a ainsi vanté des moyens utilisés avec « flexibilité », « réactivité » et de façon « moins prédictible », bottant en touche l'idée d'une réduction des effectifs.

« Nous n'avons pas du tout l'intention de baisser la garde, a-t-elle déclaré à l'issue de la présentation du nouveau dispositif en Conseil de défense. Ce n'était pas la commande qui nous avait été passée par le président de la République. » Emmanuel Macron avait annoncé le 13 juillet que l'opération Sentinelle allait être « revue en profondeur » afin de gagner en « efficacité » et s'adapter à « l'évolution de la menace ».

Une opération jugée peu efficace, voire vulnérable

« C'est toujours 7 000 femmes et hommes de nos armées qui seront mobilisés, 10 000 en cas de crise », a renchéri le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, au côté de Florence Parly. Avec cette évolution, les autorités entendent répondre aux critiques sur l'opération, jugée peu efficace par

certains, voire cible privilégiée d'attaques islamistes, mais rassurante pour la population selon d'autres.

Concrètement, l'opération comprendra trois niveaux : un «dispositif permanent» pour la sécurisation de sites sensibles (écoles, lieux de culte..), touristiques, aéroports ou gares ; un «échelon de renforcement planifié» pour la protection d'événements occasionnels, sportifs par exemple, ou saisonniers (Noël, festivals..) ; et enfin une «réserve stratégique» de 3 000 hommes.

«Être imprévisible, plus discret, à la manoeuvre...»

Les effectifs entre les deux premiers échelons seront répartis en fonction des besoins et non de façon pré-établie. «Il faut être plus imprévisible, plus discret, plus à la manoeuvre (...) ne pas permettre à l'agresseur de disposer d'un certain nombre d'informations qui rendraient l'opération moins efficace et exposerait de façon inutile les forces engagées», a relevé la ministre.

Le remaniement présenté jeudi poursuit de facto une évolution déjà engagée depuis plusieurs mois, avec le passage de gardes statiques devant des bâtiments sensibles à des patrouilles plus mobiles. «Une chose est sûre : ce n'est pas la refonte en profondeur qui était annoncée par le président de la République», «dommage, parce que c'était le bon moment politique pour le faire», a tweeté Bénédicte Chéron, historienne spécialiste des questions militaires.

Les détracteurs de Sentinelle jugent l'opération avant tout politique et psychologique mais son intérêt sécuritaire est limité. La force Sentinelle a en outre été prise pour cible à six reprises depuis février 2015, la dernière fois le 9 août avec l'attaque d'un groupe de soldats à la voiture bélier qui a fait six blessés à Levallois-Perret. Elle fait aussi porter une charge considérable sur les armées, déjà très engagées à l'étranger (10 000 hommes), pesant sur le moral des troupes et la capacité à recruter. En remaniant Sentinelle, l'armée espère remonter le «niveau de motivation» des soldats en leur permettant «d'exercer le métier» tel tels qu'ils l'imaginaient, avec du «mouvement, de l'incertitude», souligne-t-on au ministère.

::: SOCIAL

LE FIGARO – 14/09/2017

22 Les routiers se mobilisent à leur tour contre les ordonnances



Après la première manifestation menée par la CGT, mardi, les syndicats de routiers lancent deux appels distincts, l'un pour une mobilisation le 18 septembre, l'autre pour une grève reconductible à partir du 25 septembre.

C'est au tour des routiers de monter au créneau contre la réforme du Code du travail par ordonnances, un jour après la première mobilisation menée par la CGT et Solidaires qui n'a pas fait beaucoup de bruit. Mercredi, les fédérations des transports de la CFDT et de la CFTC ont appelé à une mobilisation nationale le 18 septembre. Et celles de la CGT et FO à une grève des routiers reconductible à partir du 25 septembre. Les dépôts de carburants seront «bien évidemment» une cible, «ce sera une grève qui aura des conséquences très concrètes sur l'économie française», avertit Jérôme Vérité, secrétaire général de la fédération CGT-Transports.

De son côté, le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner, a prévenu jeudi que le gouvernement agirait pour débloquer les dépôts de carburant s'ils devaient être bloqués par la mobilisation des routiers. «Ce sera nécessaire parce qu'on ne peut pas paralyser la France, on ne peut pas empêcher les gens d'aller travailler» a-t-il averti sur France Info.

Front syndical désuni

Les deux mouvements restent toutefois bien distincts. Pas question de faire front commun. «Cette journée du 18 septembre n'a pas de lien avec la mobilisation de la CGT et FO», tient à préciser Patrick Blaise, le secrétaire général de CFDT-Route qui évoque une manifestation sur Paris, la diffusion de tracts ou encore des barrages filtrants. En outre, il insiste: «Il n'y a pas de dissidence avec la confédération» qui refuse pourtant de lancer un appel à la manifestation. «La CFDT sera mobilisée la semaine du 18 septembre pour interpeller les employeurs sur le renforcement du dialogue social. Les routiers ont choisi cette méthode, pourquoi pas», explique de son côté Véronique Descacq, secrétaire générale adjointe de la centrale réformatrice.

Quant à FO, si certaines fédérations ont décidé de suivre la mobilisation, la centrale refuse elle aussi de descendre dans la rue. «Le bureau confédéral n'appelle pas à manifester le 21 septembre» aux côtés de la CGT, un jour avant l'adoption des ordonnances en Conseil des ministres, a fait savoir son secrétaire général, Jean-Claude Mailly, lors d'une émission sur le site Boursorama, mercredi. Et il n'a pas mâché ses mots: la première mobilisation qui s'est tenue ce mardi «était inférieure» aux attentes de la CGT, «ce n'était pas les grandes foules». Autant dire que le front syndical reste bel et bien désuni.

Manon Malhère

LE FIGARO – 15/09/2017

23 Les fonctionnaires envisagent une journée d'action le 10 octobre



L'intersyndicale qui s'est réunie jeudi soir proteste contre le gel du point d'indice, la suppression de postes et enfin, le rétablissement d'une journée de carence. Une grogne sociale qui intervient à la veille des «états généraux de la fonction publique».

Après les routiers, c'est au tour des fonctionnaires de manifester leur mécontentement.

L'intersyndicale de la fonction publique, qui s'est réunie jeudi soir, envisage en effet de mener une journée d'action, le 10 octobre prochain. Elle devrait annoncer ce vendredi au cours de la journée si la mobilisation aura bel et bien lieu, rapporte franceinfo. Les neuf syndicats restent divisés sur la marche à suivre, certains estimant qu'il est nécessaire de se greffer au mouvement social contre les ordonnances réformant le Code du travail, la CGT ayant déjà prévu une nouvelle journée de mobilisation le 21 septembre prochain.

Dans les faits, les griefs des fonctionnaires sont multiples. Ils protestent notamment contre le gel du point d'indice en 2018, annoncé par Bercy au début de l'été. Pour rappel, le point d'indice sert à déterminer le traitement des fonctionnaires. Il a été gelé de 2010 et 2016, puis débloqué en juillet 2016, (+0,6%) et en février 2017 (+0,6%), dans les derniers mois du quinquennat de François Hollande. Promesse de campagne du candidat Macron, la suppression de 120.000 postes dans la fonction publique sur cinq ans constitue également un sujet de crispation majeur. Ainsi, 50.000 fonctionnaires pourraient ne pas être remplacés dans la fonction publique d'État et 70.000 dans la fonction publique territoriale. Enfin, le rétablissement d'une journée de carence pour les fonctionnaires en arrêt maladie en 2018 - abrogée en 2013 par François Hollande -, provoque aussi la colère des fonctionnaires.

Compenser la hausse de la CSG

Cette grogne sociale intervient alors que le ministre de l'Action et des comptes publics va lancer les «états généraux de la fonction publique», dans les semaines qui viennent. Objectif de cette

série de consultations avec les syndicats, qui s'étalera d'octobre 2017 à février 2018: revoir le statut des fonctionnaires en mettant sur la table la question des salaires, l'externalisation des missions ou encore de la compensation de la contribution sociale généralisée (CSG). Le gouvernement a prévu, dans le cadre du budget pour 2018, d'augmenter de 1,7 point le taux normal de la CSG pour financer la suppression des cotisations chômage et maladie qui représentant 3,15% du salaire dans le privé.

Sur ce point, le gouvernement a déjà présenté un scénario aux partenaires sociaux, mercredi dernier. Il prévoit «une suppression de la cotisation exceptionnelle de solidarité (CES), de 1% pour les fonctionnaires» et de la cotisation maladie de 0,75% pour les contractuels, ainsi qu'une «indemnité compensatoire au 1er janvier» qui pourrait être «dégressive», c'est-à-dire diminuer au fur et à mesure que l'agent avance dans sa carrière, ont affirmé les syndicats à l'AFP. En revanche, cette «compensation» ne s'appliquerait pas aux nouveaux entrants dans la fonction publique. Elle exclurait également de l'assiette de calcul les heures supplémentaires ou les astreintes, le travail de nuit, pourtant assujettis à la CSG. Réponse des intéressés: «Les termes des engagements présidentiels ne sont pas respectés. Nous demandons une hausse du pouvoir d'achat pour les agents et un dispositif pérenne», a indiqué Mylène Jacquot de la CFDT. Une prochaine réunion est prévue le 26 septembre afin de mettre sur la table d'autres scénarios. Leur présentation au ministre de l'Action et des comptes publics est prévue le 10 octobre, date de mobilisation envisagée par les fonctionnaires.

LES ECHOS – 14/09/2017

24 Code du travail : conserver un CHSCT dans les entreprises sera désormais interdit



S'il va rester possible de conserver des délégués du personnel en parallèle au futur Comité social et économique, les CHSCT vont disparaître définitivement.

Parmi les bouleversements que va induire la réforme du Code du travail, il y a la simplification drastique des instances de représentation du personnel. Adieu comité d'entreprise (CE), comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), délégués du personnel (DP). Désormais ils ne feront plus qu'un : le comité social et économique.

Ce n'est pas une surprise : c'était une promesse de campagne du candidat Macron et la loi d'habilitation à légiférer par ordonnances envisageait même l'éventualité d'absorber aussi les délégués syndicaux qui ont aujourd'hui le monopole de la négociation.

Une petite marge de liberté

Mais curieusement, alors que l'exécutif vante une réforme accordant plus de liberté aux partenaires sociaux dans l'entreprise pour s'adapter aux réalités du terrain, il a choisi d'imposer autoritairement par la loi une telle fusion. C'est un paradoxe car l'objectif affiché de la réforme est d'apporter beaucoup plus de souplesse aux entreprises. Ainsi, s'ils sont signés par des syndicats représentant une majorité de salariés, des « accords de méthode » pourront permettre de changer le rythme des négociations et même la liste des sujets évoqués, sauf sur les thèmes obligatoires.

Une petite marge de liberté a tout de même été concédée sur les structures avec la possibilité par accord majoritaire de conserver des délégués du personnel, mais le CHSCT est, lui, définitivement enterré. Même si la direction de l'entreprise et des syndicats majoritaires le veulent, il ne sera pas possible de conserver une instance à part dédiée aux questions de santé et de conditions de travail, ce que demandaient les syndicats. Seule pourra être créée une commission dotée d'une personnalité juridique spécifique au sein du comité social et économique. A l'issue de la

concertation sur le sujet, fin juin, le ministère du Travail avait pourtant affirmé que les entreprises pourraient négocier un accord majoritaire si elles souhaitaient avoir des instances séparées, ce que demandaient au minimum les syndicats. Mais l'ordonnance n'en dit mot.

La CGC ne décolère pas

La nouvelle va faire des déçus, y compris chez certains dirigeants. La CGC, elle, ne décolère pas. « La fusion des instances sera faite de force, c'est une trahison », s'emporte François Hommeril, le président de la centrale de l'encadrement, qui souligne qu'avec l'absence de mesure renforçant la place des salariés dans les conseils d'administration et l'actionnariat salarié, ce sont les deux « déclics » qui ont conduit son organisation à s'opposer frontalement aux ordonnances.

L'exécutif n'a pas l'intention de bouger sur le sujet. D'où l'importance du décret qui précisera le nombre de représentants des salariés et le temps qui leur sera alloué dans les Comités sociaux et économiques qui vont être appelés à succéder aux actuels CE, CHSCT et, sauf accord, DP au fur et à mesure des échéances électorales dans les entreprises.

Leïla de COMARMOND

::: POLITIQUE

LE MONDE – 15/09/2017

25 Entre Mélenchon et le PS, le PCF se rêve en pivot de la gauche anti-Macron



Les relations entre le Parti, dont le grand rendez-vous annuel, la Fête de « L'Humanité », s'ouvre le 15 septembre et le patron de La France insoumise restent néanmoins au point mort.

Pierre Laurent en est persuadé : le Parti communiste aura un rôle de premier plan à jouer dans l'opposition au président de la République, Emmanuel Macron, dans les mois qui viennent. « Nous serons l'un des acteurs de la reconstruction d'une alternative majoritaire au gouvernement », veut croire le secrétaire national du PCF. Avec la mobilisation syndicale du mardi 12 septembre contre la réforme du code du travail, loin d'être anecdotique, M. Laurent est soulagé. Depuis cet été, le parti entend, en effet, laisser l'initiative à la CGT et accompagner le mouvement social.

Pas question, pour l'instant, pour le PCF de participer à la « marche contre le coup d'Etat social » lancée par leurs frères ennemis de La France insoumise (LFI) le 23 septembre. Les communistes préfèrent se concentrer sur les deux rendez-vous qu'ils estiment prioritaires : la Fête de L'Humanité du 15 au 17 septembre – qui doit être un lieu de « convergences des luttes » avec en point d'orgue le discours de M. Laurent dimanche après-midi – et la manifestation du 21 appelée par les organisations syndicales.

Les communistes devront aussi rapidement s'atteler à plusieurs dossiers de première importance pour eux, qu'il s'agisse des élections sénatoriales, de la redéfinition de leur stratégie d'alliances, de leurs relations avec le chef de file de LFI, Jean-Luc Mélenchon, ou encore de la refondation du parti.

Le quitte ou double des sénatoriales

Le scrutin du 24 septembre est prioritaire pour le PCF. Avec 16 sièges renouvelables sur 18, les sénateurs communistes jouent gros. Il s'agit ni plus ni moins de la survie d'un groupe au Sénat. Les mauvais scores aux élections intermédiaires – notamment les municipales de 2014 – auront

un effet mécanique de perte sèche de sièges. Cependant, M. Laurent est confiant : « Sur le papier, le groupe est en danger. On va devoir aller au-delà de notre corps électoral traditionnel. Pour avoir un groupe, il faut dix élus. Et, selon nos estimations, on devrait pouvoir le sauver. »

Cette question n'est pas anecdotique. Un groupe communiste au Sénat serait le seul « groupe d'opposition cohérent à Emmanuel Macron » au Palais du Luxembourg puisque LFI a décidé de ne pas présenter de listes et que le Parti socialiste (PS) est divisé quant à son rôle d'opposant.

Avec ou sans Mélenchon ?

Le Parti communiste est dans une situation inconfortable, coincé entre M. Mélenchon, avec qui les relations sont au point mort depuis plusieurs mois, et le PS, en pleine crise interne. Le député des Bouches-du-Rhône ne veut rien céder au PCF – qui l'a soutenu pour la présidentielle – et veut incarner seul le rôle de « meilleur opposant au gouvernement ». Pour la première fois depuis douze ans, M. Mélenchon sera absent de la Fête de L'Humanité. Il a ainsi opportunément prévu un déplacement à La Réunion au même moment

Malgré l'absence de stand de la LFI, des députés « insoumis » seront néanmoins présents ce week-end. Ces derniers dialoguent avec leurs homologues communistes à l'Assemblée nationale, notamment sur des sujets comme la réforme du code du travail.

Face à la volonté d'hégémonie de LFI, le PCF, lui, se voit plus dans un rôle de parti pivot au cœur de la recomposition de la gauche. « La construction d'une alternative politique devra nécessairement additionner des cultures diverses. Si le mouvement social prend, tout va être bousculé et il y aura une exigence d'unité. Personne ne pourra prétendre incarner l'ensemble des forces d'opposition », note M. Laurent. Qui prévient : « Le dialogue sera difficilement contournable. Nous ne renoncerons pas à notre autonomie politique. Il faut un dialogue d'égal à égal, constructif et dans le respect. »

Avec le PS, le fil du dialogue est maintenu, mais le parti de la rue de Solférino est dans un tel état de crise qu'il est difficile de se projeter en partenaire durable avec lui. Les discussions se font également avec Benoît Hamon et son Mouvement du 1er juillet (M1717). Les communistes souhaitent « approfondir le travail » avec les hamoniens. D'ailleurs, le M1717 aura un stand à la Fête de L'Humanité et l'ancien candidat à la présidentielle sera également présent.

La refondation des communistes

« Faire la révolution. » Voilà, peu ou prou, le mot d'ordre du prochain congrès du PCF, avancé à l'été ou l'automne 2018. Les ambitions sont grandes : changer radicalement les pratiques et l'architecture du parti né en 1920.

« Il faut changer les hommes et les femmes qui incarnent ce parti. Nos structures sont trop rigides », estime M. Laurent pour qui tous les sujets sont sur la table, y compris un changement de nom, vieux serpent de mer. Et, même si, officiellement, sa « succession n'est pas ouverte », plusieurs personnes présentent Pierre Dharréville, 42 ans, député des Bouches-du-Rhône, comme probable héritier.

Les communistes veulent, en tout cas, faire de ce congrès extraordinaire celui de la « refondation ». Un questionnaire sera donc envoyé aux militants fin septembre pour définir quels sont les chantiers prioritaires et les points sur lesquels le parti doit changer.

Une chose est sûre : il n'est pas question de construire un mouvement sous la forme de La République en marche ou de LFI. « Ce sont des organisations ultra-centralisées, explique M. Laurent. Au contraire, on veut construire quelque chose qui soit coopératif, très ouvert et très décentralisé. »

Par Abel Mestre

::: INTERNATIONAL

LE FIGARO – 15/09/2017

26 L'émir du Qatar reçu vendredi par Emmanuel Macron



INFO LE FIGARO - Le cheikh Tamim al-Thani et le président de la République ont prévu d'échanger vendredi sur la crise qui oppose Doha à ses voisins saoudiens et émiriens.

L'émir du Qatar, cheikh Tamim al-Thani, sera reçu vendredi à l'Élysée par Emmanuel Macron pour discuter de la crise qui oppose Doha à ses voisins saoudiens et émiriens, a confirmé la présidence de la République, après une information publiée par Le Figaro. Pour la première fois depuis le déclenchement de cette crise, l'émir du Qatar effectue un déplacement à l'étranger. Il doit se rendre également ce jeudi en Turquie, son allié, pour rencontrer le président Erdogan. «L'émir du Qatar a décidé de se rendre à Paris avant son déplacement à l'Assemblée générale des Nations unies», qui se tient la semaine prochaine, souligne-t-on à l'Élysée.

Depuis le 5 juin, le Qatar est soumis à un embargo de la part de l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis qui lui reprochent de soutenir le terrorisme et de s'être rapproché de l'Iran, l'ennemi des monarchies sunnites du Golfe. La crise ne connaît pas de répit. La semaine dernière, cheikh Tamim a appelé le prince héritier saoudien Mohammed Bin Salman. Mais quelques heures après cet appel téléphonique, Riyad a annoncé la suspension de tout contact avec Doha.

Saoudiens et Émiriens ont présenté au Qatar une liste de 13 demandes, parmi lesquelles la fermeture de la chaîne de télévision Al-Jazeera, l'arrestation de responsables islamistes et une prise de distance vis-à-vis de l'Iran. Doha a rejeté ces exigences, estimant qu'elles portaient atteinte à sa souveraineté.

La lutte contre le terrorisme au programme

Depuis le début de la crise, Emmanuel Macron s'est entretenu à plusieurs reprises avec l'émir du Qatar, le prince saoudien Bin Salman et Mohammed Bin Zayed, le prince héritier des Émirats arabes unis. La France, qui soutient la médiation koweïtienne, a nommé la semaine dernière un émissaire dans la crise, le diplomate Bertrand Besancenot. Mais allié avec chacun des trois pays, Paris est embarrassé, et ne veut pas se mettre à dos l'un d'eux. Même si Emmanuel Macron a répété que Doha devait faire des efforts en matière de surveillance de financement du terrorisme.

La rencontre Macron-Tamim sera «l'occasion d'évoquer la question de la lutte contre le financement du terrorisme et de discuter des moyens de renforcer notre coopération en la matière», précise-t-on justement dans l'entourage d'Emmanuel Macron. Particulièrement attaché à cette question sur laquelle l'allié qatarien est également accusé par l'Arabie et les Émirats, Emmanuel Macron, sitôt élu, avait fait attendre pendant plusieurs jours l'émir Tamim qui souhaitait le féliciter, par téléphone, pour sa victoire. Une précédente visite prévue début juillet de l'émir du Qatar avait été finalement reportée, cheikh Tamim ne souhaitant manifestement pas quitter son pays durant cette période sensible, de peur que ses voisins ne fomentent un coup d'État.

Ces dernières semaines, Riyad et Abou Dhabi ont d'ailleurs propulsé sur le devant de la scène un cousin lointain de l'actuel émir, donnant à penser que l'Arabie saoudite et les Émirats étaient en faveur d'un changement de régime à Doha. Pas de quoi apaiser les tensions entre frères ennemis du Golfe.

Georges Malbrunot

27 L'Europe fourbit ses armes pour taxer les géants américains du Net



Grâce à d'efficaces stratégies d'optimisation fiscale, les Gafa (Google, Apple, Facebook, Amazon) parviennent à faire échapper des milliards d'euros de bénéfices au fisc des pays européens. Les ministres européens des Finances, réunis à partir de ce vendredi en Estonie, veulent avancer dans la lutte contre ces pratiques.

Comment mieux taxer les géants du numérique? Google, Apple, Facebook et Amazon, regroupés sous l'acronyme Gafa, réalisent des profits qui se chiffrent en milliards de dollars, mais paient très peu d'impôts en Europe, pourtant leur deuxième plus gros marché derrière les États-Unis. L'Union européenne s'est emparée du sujet: il sera au menu de la réunion, à partir de ce vendredi à Tallinn, des ministres des Finances de l'Union européenne (Ecofin). La France veut prendre le leadership de l'offensive européenne. Bruno Le Maire fera une proposition, soutenue par ses homologues allemand, espagnol et italien. Les quatre ministres ont, en amont de la réunion, signé une déclaration politique, soulignant le «défi majeur» de l'imposition des entreprises du numérique. «C'est une question d'efficacité économique, c'est aussi une question de justice et de souveraineté fiscales», écrivent-ils. «L'objectif est qu'au conseil européen du 4 décembre nous puissions avoir une décision ferme des chefs de gouvernement et des chefs d'État», a indiqué le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner.

Plusieurs affaires retentissantes ont ces dernières années créé un électrochoc dans l'opinion publique, notamment les révélations du scandale de LuxLeaks en 2014 sur ces centaines d'accords fiscaux très avantageux négociés entre le Luxembourg et les grandes entreprises comme Apple et Amazon, mais aussi Ikea et Heinz. Les multinationales usent des ficelles de l'optimisation fiscale, via des montages complexes, des cascades de holdings entre différents pays, jusque dans les îles paradisiaques des Caraïbes, Bahamas, Caïmans... qui ne taxent pas les bénéfices. À la clef, beaucoup de recettes échappent aux caisses des États. C'est ainsi que les Gafa ont amassé un trésor de guerre de plusieurs centaines de milliards de dollars dans ces paradis fiscaux. Ces tours de passe-passe qui font la fortune des cabinets d'avocats et de fiscalistes, tous les secteurs y ont recours. Mais c'est encore plus facile quand l'économie est dématérialisée de déplacer un profit, via par exemple les droits de propriété intellectuelle ou les redevances sur les marques. L'UE aurait perdu 5,4 milliards d'euros d'impôt de Google et Facebook entre 2013 et 2015, pointe un rapport du député européen socialiste Paul Tang cité par Reuters. Le montant de l'impôt payé par Google dans l'UE ne représente que 0,82 % de son chiffre d'affaires, contre 9 % ailleurs, précise ce rapport. Le ratio est encore plus faible pour Facebook, moins de 0,10 %.

Unanimité requise

Depuis deux ans, un arsenal international a été lancé sous l'égide de l'OCDE et endossé par les pays du G20. Le plan d'action baptisé Beps s'attaque aux pratiques les plus agressives des multinationales, mais, de l'aveu même du directeur des affaires fiscales de l'organisation internationale, Pascal Saint-Amans, il ne répond pas bien au défi de «la numérisation de l'économie». L'OCDE s'est engagée à corriger le tir, et doit remettre un rapport avant le printemps prochain.

Bruxelles est aussi à la manœuvre avec la directive Accis, texte lancé il y a plus de vingt ans et ressuscité, dont l'objectif est d'avoir une assiette commune d'imposition. L'absence d'harmonisation offre depuis longtemps une brèche dans laquelle les multinationales s'engouffrent pour faire de l'optimisation. Sauf que la directive, elle non plus, ne couvre pas bien le numérique. Difficulté supplémentaire: en matière de fiscalité, pour adopter une mesure, l'unanimité est la règle. Une des options, poussée par la Commission et l'Estonie, qui assure la présidence tournante de l'UE, serait d'introduire un volet numérique à Accis.

La France soutient ces initiatives mais veut aller plus vite. Sa parade aux juteux profits des Gafa serait de les taxer non plus sur le bénéfice mais sur le chiffre d'affaires réalisé dans chaque pays. «Cette "taxe d'égalisation" doit aboutir au même niveau d'imposition que si on appliquait les règles de l'IS», précise Bercy. Les difficultés techniques ne manquent pas: comment définir le chiffre d'affaires numérique? Faut-il se baser sur le nombre d'abonnés? Sur les données collectées? À quel pays le rattacher? Quel taux appliquer? Sera-t-il unique ou différent selon les pays? Tout cela sans compter le délicat arbitrage politique à vingt-sept. De nombreux pays européens devraient rejoindre l'initiative française, a avancé Bruno Le Maire, avant la réunion. Pas question pour l'instant d'évoquer une coopération renforcée (il faut un minimum de neuf pays). En dépit des difficultés, ce nouvel arsenal pourrait être appliqué plus rapidement que la directive Accis. «Une solution transitoire, imparfaite mais bien meilleure que le vide actuel», tranche-t-on à Bercy. Le commissaire européen aux Affaires économiques salue l'initiative mais met en garde Paris. «On doit avancer à 27, sinon il y a un risque de créer des paradis numériques et des enfers administratifs», a commenté jeudi Pierre Moscovici, commissaire européen aux Affaires économiques. L'objectif est d'obtenir un consensus politique avant le sommet de Tallinn fin septembre.

Déjà plusieurs contentieux

- Bruxelles contre Apple

En 2016, Apple a été condamné par la Commission européenne à rembourser à l'Irlande 13 milliards d'euros d'aides illégales reçues sous forme de réduction d'impôt. Apple a fait appel. Le gouvernement irlandais, qui s'oppose à Bruxelles sur ce sujet, est néanmoins chargé de récupérer ces sommes et de les placer sur un compte bloqué.

- La France contre Google

Cet été, le géant américain, qui contestait un redressement fiscal de 1,1 milliard d'euros, a obtenu gain de cause. La justice française a estimé que sa filiale irlandaise, chargée des opérations européennes, n'était pas imposable en France. L'État n'a pas fait appel et n'exclut pas une transaction.

- L'Italie contre Google

Le fisc italien a fait plier le géant américain. Il l'a contraint, en mai, à payer plus de 306 millions d'euros. Cette somme finalise les contentieux liés aux bénéfices réalisés par Google en Italie mais déclarés en Irlande, entre 2009 et 2013. En 2015, Apple avait accepté de verser 300 millions d'euros à l'Italie, pour clore une enquête pour fraude fiscale.

Anne Cheyvialle

L'EXPRESS – 14/09/2017

28 Le traité de libre-échange CETA entrera bien en vigueur le 21 septembre



L'essentiel du Ceta, le traité de libre-échange UE-Canada, entrera en vigueur la semaine prochaine alors qu'une commission d'experts a rendu un avis critique.

Malgré les critiques émises par la commission d'experts mise en place par le gouvernement pour évaluer le traité de libre-échange Europe-Canada Ceta, ce dernier entrera bien en vigueur comme

prévu le 21 septembre, vient d'annoncer Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Des ONG et des agriculteurs appelaient à repousser l'échéance, renforcés par l'avis des experts qui ont regretté le "manque d'ambition" du traité sur le plan environnemental.

La FNSEA demande de nouvelles garanties

L'essentiel du Ceta doit devenir effectif au 21 septembre, en attendant l'approbation par les Parlements des membres de l'UE, alors qu'ils suscitent des craintes dans différents secteurs, notamment une concurrence accrue entre secteurs agricoles et un affaiblissement des normes sanitaires et environnementales.

La FNSEA a notamment conditionné "l'application provisoire prévue au 21 septembre à de nouvelles garanties, non seulement sur les produits sensibles, au premier rang desquels la viande bovine, mais aussi sur les distorsions de concurrence, qui sont inacceptables", dans un communiqué. Pour Foodwatch, "le gouvernement sacrifie l'environnement et la santé sur l'autel du libéralisme".

Des effets jugés défavorables pour le climat

Pour tirer les "enseignements" du rapport, Jean-Baptiste Lemoyne et sa collègue Brune Poirson, secrétaire d'Etat au ministère de la Transition écologique, en ont repris plusieurs propositions.

Le gouvernement compte notamment porter à Bruxelles une proposition de réforme d'une directive européenne sur la qualité des carburants, afin de compenser les effets jugés défavorables pour le climat d'une accentuation des transports commerciaux entre l'UE et le Canada.

Les secrétaires d'Etat ne se sont néanmoins pas avancés sur l'idée de mettre en place d'un "veto climatique", expliquant que les réflexions seraient menées jusqu'à fin octobre. "On tient à prendre notre temps", a assuré Brune Poirson, pour qui le rapport sur le Ceta reste une "bonne base de travail".

LE MONDE – 15/09/2017

29 Berlin pousse l'UE à arrêter les négociations d'adhésion avec Ankara



Pour le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, « la Turquie s'éloigne à pas de géant » de l'UE.

Poussé par la chancelière allemande Angela Merkel, qui déclarait le 3 septembre, lors d'un débat télévisé avec son rival social-démocrate Martin Schulz, que « la Turquie ne devrait pas devenir membre de l'Union européenne », Jean-Claude Juncker s'est voulu ferme, mercredi 13 septembre à Strasbourg, où il prononçait son « discours sur l'état de l'Union ». « La Turquie s'éloigne à pas de géant », a lancé le président de la Commission, invitant Ankara à « libérer les journalistes, et pas seulement les nôtres », à « cesser d'insulter nos Etats membres et nos chefs d'Etat et de gouvernement en les traitant de fascistes et de nazis », et à considérer que celui qui offense des « démocraties mûres » ne peut que se fermer « la route vers notre Union ».

Un propos net, très applaudi, mais qui n'a toutefois pas répondu à la question du moment : les négociations d'adhésion, totalement gelées, seront-elles oui ou non bientôt arrêtées une fois pour toutes ? En réalité, personne n'entend y répondre, et certainement pas avant le sommet des chefs d'Etat de la mi-octobre à Bruxelles. « Que veut vraiment Berlin ? », interroge un diplomate, qui

souligne que la diplomatie allemande prône, parallèlement, le maintien d'un dialogue stratégique avec Ankara sur la sécurité et les migrations. Position partagée par Paris, qui juge peu productif de faire un pas supplémentaire vers une rupture.

« Plus personne n'y croit »

« Mettre un terme à la fiction de l'adhésion aurait le mérite de la clarté mais comporterait plus de risques que d'avantages », estime un autre expert du dossier. Même si plus personne, à Bruxelles, ne paraît redouter une remise en cause de l'accord entre Bruxelles et Ankara sur les migrants. « Il serait finalement plus confortable pour l'Europe de laisser le processus d'adhésion en l'état puisque, de toute manière, plus personne, y compris les Turcs, ne croit qu'il peut redémarrer », résume Pierre Vimont, ancien diplomate devenu chercheur associé à la fondation Carnegie Europe.

Tous les regards se tournent dès lors vers Berlin, pour savoir si le propos de la chancelière était uniquement dicté par la campagne pour les législatives allemandes du 24 septembre, ou également, comme elle l'a aussi indiqué, par sa volonté de « discuter avec [ses] collègues » pour voir si une position pouvait se dégager sur la fin des négociations. Ces déclarations ont été faites après que M. Schulz eut lui-même annoncé que, s'il devenait chancelier, il « proposerai[t] au Conseil européen » de « mettre fin aux discussions ».

« L'opinion publique attendait un durcissement du ton de Mme Merkel, les récentes enquêtes d'opinion le montrent », observe Laura Kabis-Kechrid, chercheuse à la DGAP, un think tank berlinois spécialisé dans l'étude des relations internationales. Depuis le début de la campagne, M. Schulz multiplie les attaques contre la politique étrangère de Mme Merkel, qu'il considère comme trop accommodante vis-à-vis de Donald Trump ou de Recep Tayyip Erdogan. A l'approche des législatives, la chancelière, qui sait que son expérience sur la scène diplomatique est l'un de ses principaux atouts, a considéré qu'il était de son intérêt de ne pas donner prise aux critiques de son concurrent.

Menacer le porte-monnaie

Depuis le débat du 3 septembre et les réactions plutôt fraîches engendrées par les déclarations inattendues de Mme Merkel, le gouvernement allemand cherche plutôt à temporiser. La rupture des négociations d'adhésion ? « La question ne se posera qu'après les élections », a ainsi déclaré Steffen Seibert, porte-parole de la chancellerie.

Une rupture définitive serait à la fois peu réaliste et hasardeuse pour l'Allemagne, dont une douzaine de ressortissants sont emprisonnés en Turquie. Mais Berlin, qui constate que les Etats membres de l'UE sont divisés sur le dossier, pourrait au moins inciter ses partenaires à accentuer la pression sur Ankara, en gelant les discussions sur la réforme de l'union douanière qui avait été promise ou sur une éventuelle libéralisation des visas. Ou en réduisant l'aide financière dont bénéficie la Turquie dans le cadre des négociations de pré-adhésion. Moins spectaculaire diplomatiquement, cette solution est néanmoins compliquée à mettre en œuvre sur le plan juridique, reconnaît-on à Berlin : la Commission considère que la remise en cause de l'aide financière conduirait de facto à une rupture des négociations d'adhésion.

Le gouvernement allemand est cependant convaincu que c'est en menaçant la Turquie côté porte-monnaie que le rapport de force peut tourner à l'avantage des Européens. « Les pressions d'ordre économique ont montré leur efficacité », a ainsi affirmé récemment Sigmar Gabriel, le ministre des affaires étrangères. Il en veut pour preuve la décision prise par Ankara, fin juillet, de renoncer à ses velléités de poursuites contre 700 sociétés allemandes implantées dans le pays et soupçonnées de financer le terrorisme, quatre jours après que M. Gabriel eut interrompu ses vacances pour annoncer une « réorientation » de la politique allemande vis-à-vis d'Ankara et expliquer qu'« on ne saurait conseiller d'investir dans un pays où la sécurité n'est pas garantie ».

Jean-Pierre Stroobants et Thomas Wieder

30 Donald Trump prêt à faire un geste pour les «Dreamers»



Après avoir mis fin au programme de protection dont bénéficient les mineurs arrivés illégalement aux États-Unis, le président américain soutient la création d'un nouveau statut dans le cadre d'une loi plus générale visant à réduire l'immigration légale. Mais les démocrates sont pourtant opposés à ce dernier texte.

Donald Trump soutient les «Dreamers», ces migrants arrivés illégalement sur le territoire américain quand ils étaient mineurs. Il propose d'associer une mesure destinée à les protéger à une proposition de loi républicaine visant à réduire l'immigration légale aux États-Unis. Le président américain a exprimé ce soutien mercredi lors d'une réunion à la Maison-Blanche, selon des propos rapportés par le représentant démocrate Henry Cuellar, qui y assistait. Il a pourtant mis fin la semaine dernière au «DACA» (Deferred action for childhood arrivals), le programme de protection dont ils bénéficiaient depuis la présidence de Barack Obama. Il donne six mois au Congrès pour leur élaborer un nouveau statut.

Le président américain a suggéré aux démocrates de discuter avec Tom Cotton et David Perdue, les sénateurs républicains à l'origine d'une proposition de loi destinée à réduire l'immigration légale. Un projet auquel les démocrates sont fermement opposés. Donald Trump «a dit: 'Je suis sûr que vous pouvez trouver une solution à une partie de vos désaccords'», a raconté Henry Cuellar. Si la Maison-Blanche n'a pas encore livré de commentaire officiel, un responsable de l'administration Trump a parlé d'un «dîner de travail constructif» pendant lequel ont été évoquées les questions de la sécurité aux frontières et du statut des «Dreamers».

Le mur avec le Mexique... «dans une prochaine loi»

Toujours d'après Henry Cuellar, élu du Texas, Donald Trump a souligné que le financement de nouvelles mesures de sécurité aux frontières devrait figurer dans la loi sur l'immigration. Mais il a indiqué qu'il n'insisterait pas pour que le financement du mur qu'il voudrait faire construire le long de la frontière mexicaine y soit inclus. Cette question, qui ne suscite guère d'enthousiasme jusque chez les républicains au Congrès, «figurera dans une autre loi», aurait dit le président américain.

Chuck Schumer et Nancy Pelosi, chefs de file démocrates au Sénat et à la Chambre des représentants, qui assistaient à la réunion, ont dit partager avec Donald Trump la volonté de voir rapidement votée une loi protégeant les «Dreamers» de l'expulsion et leur permettant de vivre et de travailler légalement aux États-Unis. Ils se disent aussi disposés à travailler à l'adoption d'un texte sur la sécurité aux frontières dès lors que celui-ci ne fait pas référence au mur à la frontière mexicaine. «C'est acceptable pour les deux parties», soulignent-ils.

Mais cette interprétation de l'accord n'a visiblement pas convaincu la porte-parole de la Maison-Blanche, Sarah Sanders. «Si DACA et la sécurité à la frontière ont bien été discutés, l'exclusion du mur n'a certainement pas été acceptée», a-t-elle déclaré sur Twitter.

Depuis un an, les démocrates répètent qu'ils bloqueront toute loi qui viendrait financer le mur longeant la frontière entre l'Amérique et le Mexique. Si le président américain avait annoncé avant son élection que le mur destiné à réduire l'immigration allait être payé par le Mexique, il a ensuite demandé de l'argent au Congrès après le refus du gouvernement mexicain.

Alexis Feertchak

Vous souhaitant une bonne journée et un excellent week-end.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>

